POLICE
REGION MORGES

RAPPORT DE GESTION
2019

DIRECTION DE POLICE
AV. DES PÂQUIS 31
CP 898, 1110 MORGES 1

T. +41(0) 21 811 19 19

INFO@POLICE-REGION-MORGES.CH
WWW.POLICE-REGION-MORGES.CH

PRÉAVIS N° 01/03.2020

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2019.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFIS	Le système automatique d'identification des empreintes digitales
ASP	Assistant de sécurité publique
ATE	Association Transport et Environnement
BLS/AED	Premières mesures de réanimation
CODIR	Comité de direction
COOR	Coordination des commerçants
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
EM	Etat-major
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal d'événements de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
PSC	Prévention suisse des cambriolages
PSTI	Premiers secours tactiques
RP	Règlement général de police
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIT	Système d'information du territoire
SOPV	Société des Officiers des polices communales vaudoises
STUP	Stupéfiants
TCS	Touring club suisse
TRACKRUE	Base de données pour la vérification des identités
TTI	Tir et tactique d’intervention
TVPE	Tentative de vol par effraction
VIC	Vol par introduction clandestine
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

Contenu

1 ORGANISATION 7

1.1 ORGANIGRAMME 7
1.2 COMMUNES MEMBRES 8
1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION 8
1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL 9
1.4.1 La Commission de gestion et des finances 10

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2016-2021) 11

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION 11
2.1.1 Son message et ses activités 11
2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL 12
2.2.1 Ses activités et décisions 12
2.2.2 Motions en suspens au 31 décembre 2019 12
2.2.3 Postulats en suspens au 31 décembre 2019 12
2.2.4 Vœux de la Commission de gestion et des finances en suspens au 31 décembre 2019 13

3 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES 15

3.1 POLICE SECOURS 15
3.1.1 Missions et moyens 15
3.1.2 Interventions 16
3.1.2.1 Demandes d'assistance 16
3.1.2.2 Interventions sur l'ensemble du secteur par type 17
3.1.2.3 Interventions sur l'ensemble du secteur par commune 20
3.1.2.4 Interventions à Morges 21
3.1.2.5 Interventions à Tolochenaz 22
3.1.2.6 Interventions à Préverenges 23
3.1.2.7 Interventions à Saint-Prex 24
3.1.2.8 Interventions à Buchillon 25
3.1.2.9 Interventions à Lussy-sur-Morges 26
3.1.3 Accidents 27
3.1.3.1 Répartition des accidents sur les communes partenaires 27
3.1.4 Plaintes enregistrées 28
3.1.5 Constats de vol par effraction 28
3.1.6 Constats de vol par effraction dans les véhicules 29
3.1.7 Stupéfiants – Consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes 30
3.1.8 Amendes d'ordre police (hors radar) 30
3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE 31
3.2.1 Brigade de proximité 31
3.2.1.1 Missions et moyens 31
3.2.2 Campagnes de prévention 32
3.2.2.1 Prévention criminalité 32
3.2.2.2 Journée prévention cambriolage 33
3.2.3 Prévention scolaire 33
3.2.4 Présence dans les postes décentralisés 33
3.2.5 Démarches proactives 34
3.2.6 Unité radar 35

3.2.6.1 Missions et moyens 35
3.2.6.2 Contrôles feux rouges et vitesse (Morges) 36
3.2.6.3 Contrôles mobiles de vitesse 36
3.2.6.4 Contrôles SEMI-STaTIONNAIRE de vitesse (Girafe) 40
3.2.6.5 Contrôles mobiles préventifs 43
3.2.7 Brigade ASP 45
3.2.7.1 Horodateurs 45
3.2.7.2 Notifications des commandements de payer 46
3.2.7.3 Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population 46
3.2.7.4 Amendes d'ordre stationnement 47
3.3 UNITÉ SIGNALISATION 47
3.3.1 Missions et moyens 47
3.3.2 Résumé des activités 48
3.3.2.1 Morges 48
3.3.2.2 Tolochenaz 49
3.3.2.3 Saint-Prex 49
3.3.2.4 Lussy-sur-Morges 49
3.3.2.5 BUCHILLON 49
4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES 50
4.1 SECRÉTARIAT 50
4.2 COMMISSION DE POLICE 50
4.2.1 Missions 50
4.2.2 Chiffres et statistiques 50
4.3 POLICE DU COMMERCE 50
4.3.1 Missions et activités 50
4.3.1.1 Morges 51
4.3.1.2 Lussy-sur-morges 52
4.4 SERVICE DES INHUMATIONS 52
4.4.1 Missions et activités 52
5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL 53
5.1 EFFECTIFS 53
5.1.1 Évolution des effectifs 53
5.1.2 Tableau d'absentéisme 54
5.2 ACADÉMIE DE POLICE 54
5.2.1 Nouveaux aspirants de police 54
5.3 FORMATION CONTINUE 54
5.3.1 Cours de cadres 54
5.3.2 Séminaire sur les « FONDAMENTAUX » 54
5.3.3 Tir 54
5.3.4 Instruction combinée - Techniques d'intervention 55
5.3.5 Sécurité personnelle 55
5.3.6 Premiers secours tactiques 55
5.3.7 premières mesures de réanimation (BLS/AED) 55
5.3.8 Cours de la Société des Officiers des polices communales vaudoises (SOPV) 55
5.3.9 Exercices 56
5.3.10 Résumé 56
5.4 IVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE 56
5.4.1 Matériel informatique 56

5.4.2 Mobilier 56
5.4.3 Véhicules 57
5.4.4 Balistique 57
5.4.5 Armes 57
5.4.6 Radios portatives POLYCOM 58
5.4.7 Appareils de mesure 58
5.4.8 Matériel radar 58
6 CONCLUSION 58

1 ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME

Jusqu'au 30 septembre 2019

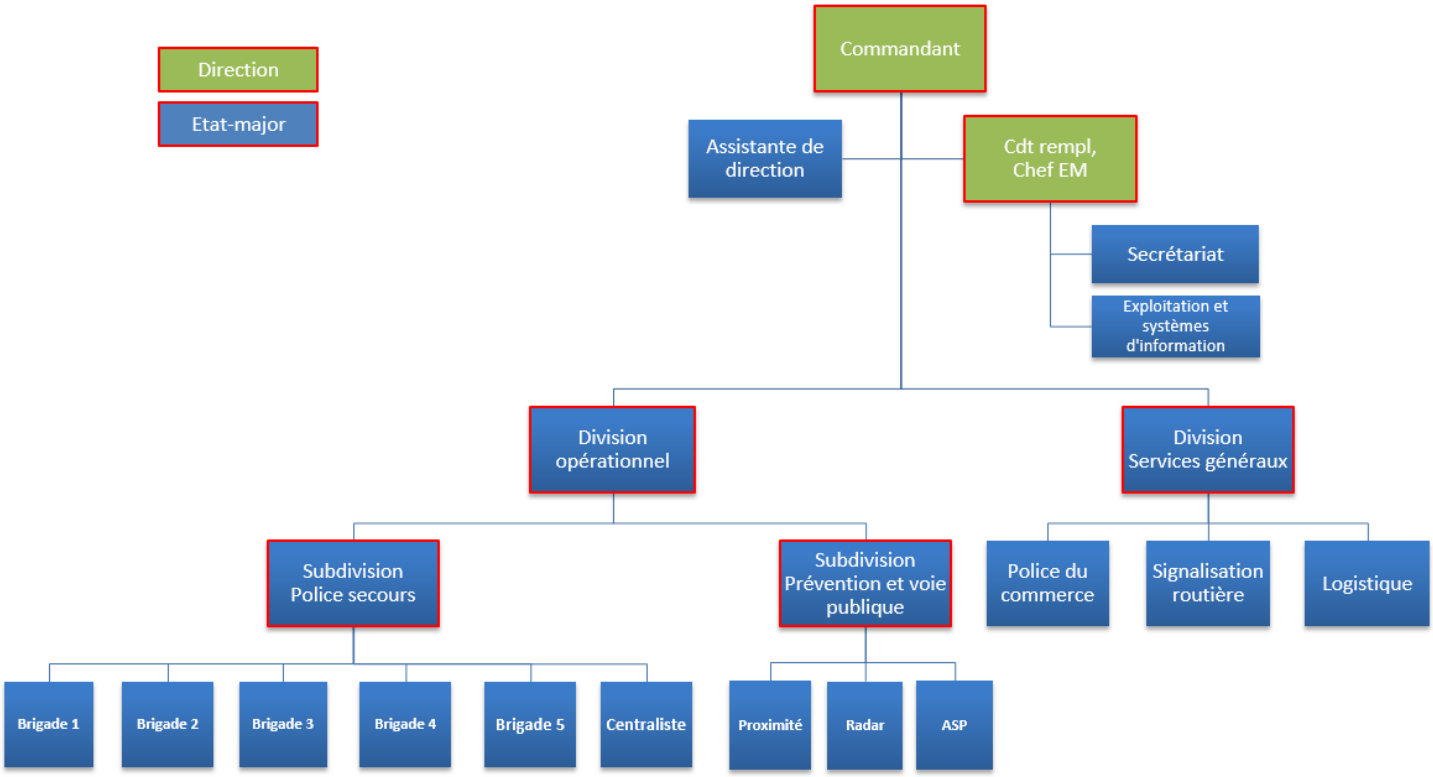

Dès le 1er octobre 2019

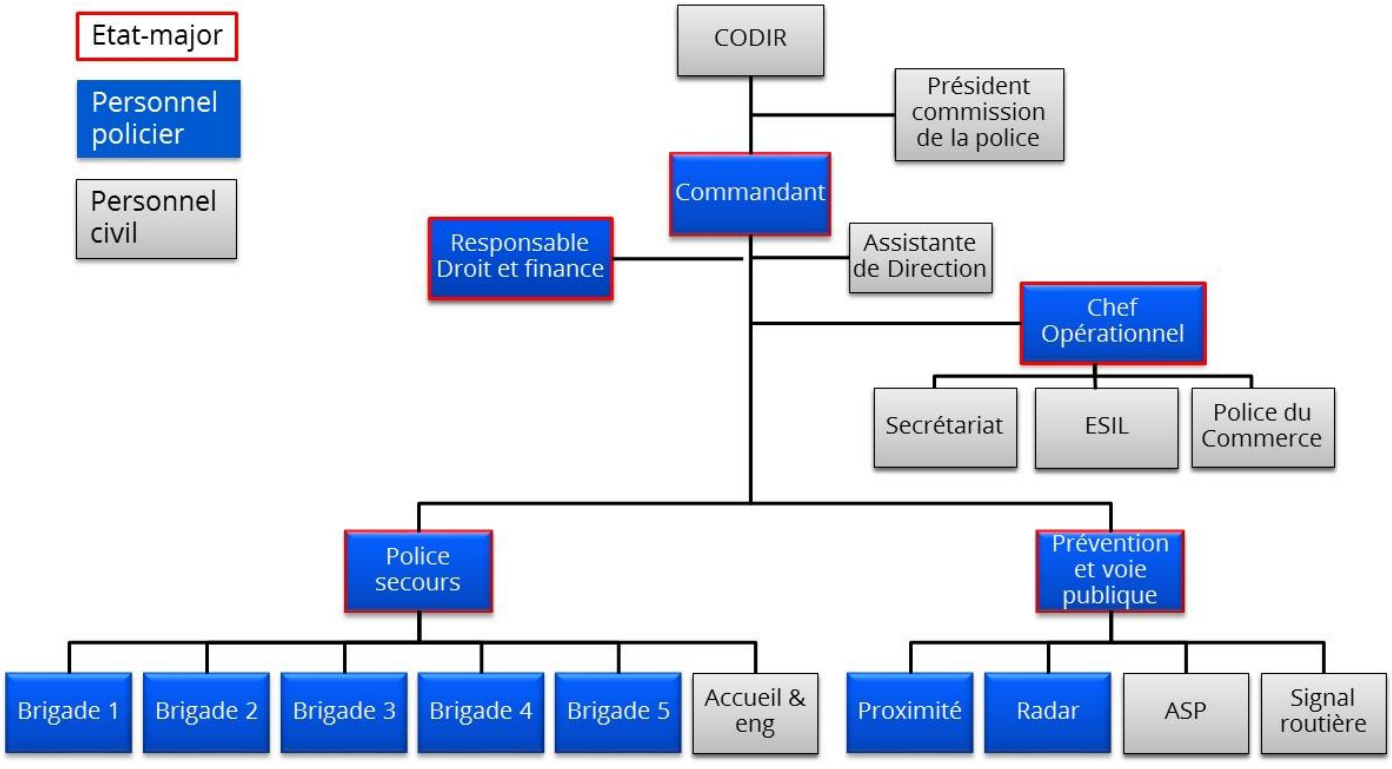

1.2 COMMUNES MEMBRES

1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION

Anne-Catherine Aubert-Despland
Morges
Présidente

Alain Garraux
Préverenges
Vice-président

Jean-Jacques Aubert
Morges

Olivier Jeanneret
Tolochenaz

Max Giarré
Buchillon

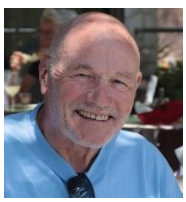

Michel Pansier
Lussy-sur-Morges

Carine Tinguely
Saint-Prex

Pour 2019, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente	Administration générale - Relations extérieures – Communication – Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Alain Garraux, vice-président	Informatique
Jean-Jacques Aubert, membre	Finances - Contrôle de gestion
Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP) – Personnel - Formation continue
Max Giarré, membre	Signalisation – Uniforme - Matériel corps de police
Michel Pansier, membre	Véhicules - Radar
Carine Tinguely, membre	Locaux, loyers et agencement - Assurances

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- **Buchillon**
  - M. Raymond Chatelan (scrutateur)
  - M. Jeanny Perrin (suppléant)
  - M. Terry Raymond - *Démissionnaire*
- **Lussy-sur-Morges**
  - Mme Nadine Huber (suppléante)
  - M. Andréas Küenzi
- **Morges**
  - Mme Bariza Benkler
  - M. Pierre Marc Burnand (suppléant)
  - M. Yvan Christinet (suppléant)
  - M. Charles Dizerens
  - M. Sacha Fehlmann
  - Mme Béatrice Genoud-Maurer (scrutatrice suppléante)
  - M. Jean-Claude Goy
  - Mme Ludivine Guex
  - Mme Catherine Hodel
  - M. Maurice Jaton
  - Mme Laure Jaton
  - M. Blaise Jotterand (suppléant) - *Démissionnaire*
  - M. Steven Kubler
  - Mme Claire Martinet (suppléante)
  - M. Jean-Pierre Morisetti
  - M. Jean Nzikou
  - Mme Fineke Ouwehand
  - Mme Sandra Palmieri
  - M. Mario Pasqualone

M.	Lucien	Rey (scrutateur)
M.	Frédéric	Vallotton
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

- **Préverenges**

M.	René-Michel	Blatti - *Démissionnaire*
M.	Steen	Boschetti (suppléant)
M.	Antoine	Chappuis
M.	Serge	Kazandjan
Mme	Béatrice	Moser (scrutatrice)
M.	Thi	Nguyen (suppléant)
M.	Hervé	Nusbaumer
M.	Serge	Risse
M.	Etienne	Schaller

- **Saint-Prex**

M.	Christian	Boillat
M.	Michel	Conne
M.	François	Ludwig
Mme	Sandrine	Pittolaz
M.	François	Siegwart
M.	Joël	Tardy

- **Tolochenaz**

M.	Gérard	Robin (suppléant)
M.	Jean-Claude	Rochat
Mme	Catherine	Sutter

- **Secrétaire**

Mme	Claude	de Titta

1.4.1 LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M.	Antoine	Chappuis
M.	Raymond	Chatelan
M.	Michel	Conne (suppléant)
M.	Jean-Claude	Goy (suppléant)
M.	Pierre-Frédéric	Guex (suppléant)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Nadine	Huber (suppléante)
M.	Andréas	Küenzi
M.	François	Ludwig (président)
M.	Jeanny	Perrin (suppléant)
M.	Serge	Risse (suppléant)
Mme	Catherine	Sutter

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2016-2021)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le Comité de Direction tient à saluer l'arrivée de Madame Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex, en remplacement de Feu M. Roger Burri.

2019, c'est aussi le départ du Commandant Martin de Muralt au 30 août. Le Comité de Direction a élu, selon un processus de candidature ouvert, le Major Clément Leu au rang de Commandant, avec une entrée en fonction au 1er octobre. Dès lors, son ancienne fonction de Chef d'état-major et Remplaçant du commandant a été mise au concours et le Comité de direction se réjouit de l'arrivée de M. David Stauffer début mars 2020.

Le maintien de la sécurité et de la mobilité des habitants sur tout le secteur PRM a été complexe, en raison des très nombreux chantiers communaux et cantonaux. Les différents services de la PRM ont été fortement sollicités.

Relevons également que, la première phase des travaux de révision des statuts et des règlements unique et unifié est finalisée et qu'une première consultation auprès du Service juridique du Service des Communes et du Logement (SCL) a été faite.

Afin de répondre à une demande des commerçants et des citoyens, une nouvelle application de parcage à post-paiement a été introduite en 2019. Cette solution est utilisable dans tout le secteur PRM.

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, tout au long de l'année pour de nombreuses décisions et événements de conduite (22 séances). Aussi, il a tenu 11 séances de travail pour la révision des statuts et des Règlements de police. La Délégation Ressources humaines a tenu 4 séances.

Il ne saurait conclure son message sans saluer et remercier, cette année encore, tous nos services de l'effort soutenu pour garder le même degré de sécurité et le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2019, le Conseil intercommunal, composé des 32 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à 4 reprises à Tolochenaz.

- Séance du 26 mars : ont été déposés les préavis concernant :
  - → le rapport de gestion 2018 ;
  - → les comptes de l'exercice 2018 ;
  - → la demande d'une dépense de CHF 62'444.70 pour l'acquisition d'une application d'amendes d'ordre digitale (maintenance 2019 et communication comprises).

  Aussi, ont été présentés la stratégie d'engagement et de déploiement des radars ainsi que les barrières anti-intrusion.
- Séance du 28 mai : tous les préavis déposés lors de la séance du 26 mars (ci-dessus mentionnés) ont été approuvés.
- Séance du 24 septembre : ont été déposés les préavis relatifs :
  - → au budget 2020 ;
  - → la demande d'un crédit de CHF 586'200.00 TTC pour le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises : projet ODYSEE.

  Le préavis concernant le budget 2020 a été approuvé lors de cette même séance.
- Séance du 26 novembre : le Major Clément Leu a fait une présentation de sa nouvelle fonction en qualité de Commandant et le préavis précité concernant le projet ODYSEE a été approuvé.

2.2.2 MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- Motion de M. Maurice Jaton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou trois Municipaux, comme le permet l'article trois de la Loi sur les contraventions ».

  Réponse du Comité de direction

  Le Comité de direction ne s'est pas encore déterminé.

2.2.3 POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Aucun postulat en suspens.

2.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2019

VŒU N° 1 – 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

Réponse du Comité de direction

Le projet du Règlement de police est en voie de finalisation. Il s'ensuivra la procédure de consultation auprès des Conseils communaux/généraux respectifs pour détermination par voie de préavis.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017

Le Comité de direction a organisé deux tables rondes en 2017, en présence des syndics des six communes membres. Les articles concernant la représentation politique au Conseil intercommunal ainsi que la répartition financière ont été traités. En parallèle, les réflexions et l'élaboration d'un règlement de police unique, voire unifié, se poursuivent, cependant, ils sont subordonnés à la révision des statuts.

Situation au 31 décembre 2018

Le Comité de direction s'est réuni à six reprises et la première ébauche du futur Règlement de police a été finalisée. Dès 2019, les démarches ci-après devront être réalisées :

- *La première ébauche sera soumise au Service des communes et du logement pour avis de droit et sera adaptée en conséquence.*
- *L'avant-projet de texte sera transmis aux Municipalités partenaires pour consultation.*
- *Après modification, il sera à nouveau transmis aux Municipalités afin que chacune le soumette à son Bureau du Conseil communal/général, qui devra nommer une commission.*
- *Après adaptation, le préavis, comprenant le projet définitif de modification du Règlement de police, sera soumis à chaque Conseil communal/général, lequel ne pourra être qu'accepté ou refusé.*
- *Dès l'adoption par chaque commune, le Règlement de police sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation.*

Le travail de révision des statuts débutera en 2019.

Situation au 31 décembre 2019

Les travaux de préparation concernant les statuts et les règlements de police sont terminés. Tous les documents ont été mis en consultation auprès du Service juridique du Service des communes et du logement. Il nécessaire, dans une première phase, de procéder à la validation des nouveaux statuts et, dans une deuxième phase, de valider les règlements de police. Le processus de validation des statuts a débuté fin 2019 et il prendra au minimum 1 année. Cela signifie que le processus de validation des règlements de police se déroulera au plus tôt en 2021.

VŒU N° 1 – 2018

La Commission demande, qu'à l'avenir, un tableau synthétique des inventaires figure dans le préavis traitant de la gestion.

Situation au 31 décembre 2018

La Direction de police souhaite mettre en place un inventaire systématique pour les véhicules, le matériel et l'armement personnels, le mobilier et les consommables. Ce projet a été retardé pour des raisons de disponibilité du personnel et des problèmes techniques. La thématique sera adressée l'année prochaine, afin de donner une réponse de qualité à ce vœu dans le rapport de gestion 2019.

Situation au 31 décembre 2019

Ce tableau figurant dans le présent rapport de gestion, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VŒU N° 2 – 2018

La Commission demande qu'une présentation de la stratégie d'engagement et de déploiement des radars soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

Situation au 31 décembre 2018

Cette présentation est prête. Etant donné que le dernier Conseil de l'année a été annulé, elle a été repoussée pour l'assemblée du mois de mars 2019.

Situation au 31 décembre 2019

Etant donné que la présentation a été faite lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 mars 2019, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

3 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La subdivision police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la subdivision police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 5 brigades de 9 ou de 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de trois vélos, ces derniers étant partagés avec la subdivision Prévention et Voie Publique.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 INTERVENTIONS

3.1.2.1 DEMANDES D'ASSISTANCE

Il s'agit principalement d'interventions de police qui ne nécessitent souvent pas de suite, par exemple :

- Morges, dimanche vers 18h00, la PRM est appelée pour une agression, deux jeunes s'en prenant à un troisième. Les patrouilles se rendent sur place et entament des recherches, sans succès et l'informatrice n'est plus joignable par la centrale. Finalement, les policiers rencontrent trois jeunes qui se trouvent à proximité, calmes. Ils ne semblent pas entrer en ligne de compte. Dès lors les patrouilles se retirent.
- Saint-Prex, samedi 19h00, on nous signale qu'un portail donnant sur les voies CFF depuis un trottoir est ouvert, créant de ce fait un danger pour les piétons. Les policiers sont à même de refermer le portail avec des outils de fortune.
- Buchillon, mercredi, 13h30, un artisan fait appel à nos services car un client avec qui il avait rendez-vous le matin ne répond plus à ses appels. La patrouille se déplace et rencontre ledit client en bonne santé.
- Préverenges, vendredi 08h30, la police est informée qu'un tuyau d'arrosage est percé et qu'un jet d'eau est visible. La patrouille se déplace et constate qu'un jet d'eau d'une hauteur de 2 mètres est visible. 4 ou 5 autres fuites sont visibles sur la conduite et l'eau s'écoule en quantité importante, créant une mare dans un champ et finissant sur la route. N'arrivant pas à contacter les propriétaires, la patrouille ferme l'eau, laisse un mot d'information sur place et se retire.
- Lussy-sur-Morges, samedi, 11h10, une dame fait appel à la police car elle a perdu son mari depuis la veille. La patrouille et la centrale effectuent quelques recherches et retrouvent le mari, qui rentrait tranquillement à son domicile après avoir fait la fête la veille et avoir dormi sur le canapé, chez un ami. Comme il est en bonne santé, la patrouille se retire sans autres.
- Tolochenaz, lundi, 15h00, la police est appelée pour des coups de feu au bord du lac. Un dispositif est mis en place et permet de déterminer que les coups de feu en question sont partis d'un bateau. Comme les faits se produisent lors de la période de chasse et qu'il est autorisé de tirer depuis un bateau, la patrouille profite que l'embarcation s'approche du bord pour prendre langue avec le pilote, qui se trouve être un chasseur et dont le permis est en ordre.

3.1.2.2 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR TYPE

En 2019, la PRM est intervenue à 5'450 reprises. Ne sont pas comptabilisées les interventions spontanées qui se sont déroulées en rue et qui n'ont pas donné lieu à une inscription dans le journal des événements police (JEP). Les opérations spéciales et les actions menées dans le cadre des campagnes de prévention, les contrôles d'identité de personnes qui sont en règle, les découvertes d'objets perdus ou volés sur le territoire fédéral et remis directement au personnel de la Gare CFF, l'évacuation des cycles en mauvais état et sans signe distinctif, ou encore l'aide apportée à des personnes en difficulté, ne sont pas notés dans le Journal des événements police (JEP), en raison de la doctrine d'utilisation de cet outil, qui vise à harmoniser le traitement des événements et de l'information et à faciliter l'échange d'information et l'interopérabilité entre les policiers.

Relevons que, par souci de protection de la sphère privée, l'identité des personnes contrôlées dont le résultat du contrôle ne demande aucune suite n'est pas conservée.

Les agents de police ont effectué 25'320 heures de missions ordonnées dont 5'704 heures de patrouilles pédestres.

Concernant la lutte contre les produits stupéfiants, le 6 septembre 2017 la Cour pénale du Tribunal fédéral a rendu un arrêt, rappelant que la détention ou l'acquisition de quantités minimes de dix grammes ou moins de produits ayant des effets de type cannabique ne sont pas punissables. Ainsi, la personne majeure qui, sans droit, détient, possède ou acquiert pour sa propre consommation une quantité minime de stupéfiants de ce type, indépendamment de la teneur en THC, ne sera pas sanctionnée. Malgré cela, le nombre de dénonciations stupéfiants a légèrement augmenté en 2019. Cela s'explique par le fait que nous avons axé nos contrôles sur les mineurs et sur les automobilistes qui conduisent sous l'effet de produits stupéfiants.

La cybercriminalité est un sujet d'actualité. Cette nouvelle criminalité grandissante, utilise le réseau Internet pour contacter les victimes. Les agents de la Police Région Morges ont suivi une formation spécifique qui leur permet d'être plus efficaces dans l'enregistrement des plaintes.

Les divers programmes que nous utilisons dans le cadre de notre travail sont appelés à évoluer en permanence. L'environnement du système d'information, utilisé communément par toutes les polices vaudoises, subit actuellement des modifications profondes. Dans le journal des événements (JEP), un grand nombre de type d'interventions a été modifié.

Pour une lecture aisée et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après.

- Patrimoine : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vols à l'arraché, vols à l'astuce, vols à la tire, vols à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, filouterie d'auberge, etc.
- Vols par effraction : cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vols par introduction clandestine.
- Circulation : accident de chantier, perte et/ou découverte de plaques, défaut d'assurance RC, fermeture de route, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction LCR, etc.
- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec blessé, accidents de la circulation avec dommages matériels. Il est à relever une dizaine d'accidents avec blessé(s) sur notre secteur d'intervention.
- Règlement de police : chien mordeur, différent familial, infraction aux règlements communaux, ivresse, litige, scandale, trouble de l'ordre public, nuisances, etc.
- Accidents de personnes – danger : accidents de travail et/ou de loisir, alarme, animaux, chute à domicile, chute d'objet, déchetterie sauvage, incendie, inondation, intempérie, pollution, manifestations illégales, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Décès – disparitions : disparition, fuite d'un hôpital ou d'un lieu de placement, inquiétude pour une personne, issue fatale, mort naturelle ou suspecte, suicide, etc.
- Demandes d'assistance : Il s'agit principalement d'interventions de police de nature diverse, qui doivent être requalifiées durant l'intervention. Par exemple, une demande d'assistance pourrait finalement se transformer en nuisances sonores.
- Violences domestiques : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent entre des anciens ou actuels partenaires mais aussi des familiers (qui vivent sous le même toit). Dans le cas d'actes de violence au sein d'un couple actuel ou passé, les infractions sont poursuivies d'office. Dans le cadre plus large des violences domestiques (cadre familier), les infractions doivent faire l'objet d'une plainte pénale pour être poursuivies.

- Autres infractions aux lois : bagarre, fausse monnaie, diffamation, calomnie, injure, homicide, lésions corporelles, menaces, affaires de mœurs, violation de domicile, voies de fait, etc.
- Action – mesures de police : appréhension, arrestation, collaboration inter-police, engagement chien, mise en cellule, transfert sécurité de patient, opération, contrôle d'identité, approche en résolution de problème, etc. Il s'agit d'une grande part de notre activité.
- Informations – personnes – objets et lieux : objets trouvés, informations diverses à traiter ou à vérifier. En ce qui concerne les personnes, il s'agit principalement d'informations téléphoniques nécessitant des vérifications sur place et générant souvent du travail administratif.

Interventions sur l'ensemble du secteur PRM, nombre de cas	
Patrimoine	537
- Vols par effraction	101
Circulation	1'203
Accidents de la circulation	309
Règlement de police	812
Accidents de personnes – Dangers	482
Stupéfiants	75
Décès - Disparitions	47
Demandes d'assistance	214
Violences domestiques	44
Autres infractions aux Lois	212
Action – mesures de police	863
Informations – personnes – objets et lieux	500

Graphique N° 1 : Interventions sur l'ensemble du secteur PRM en pourcentage

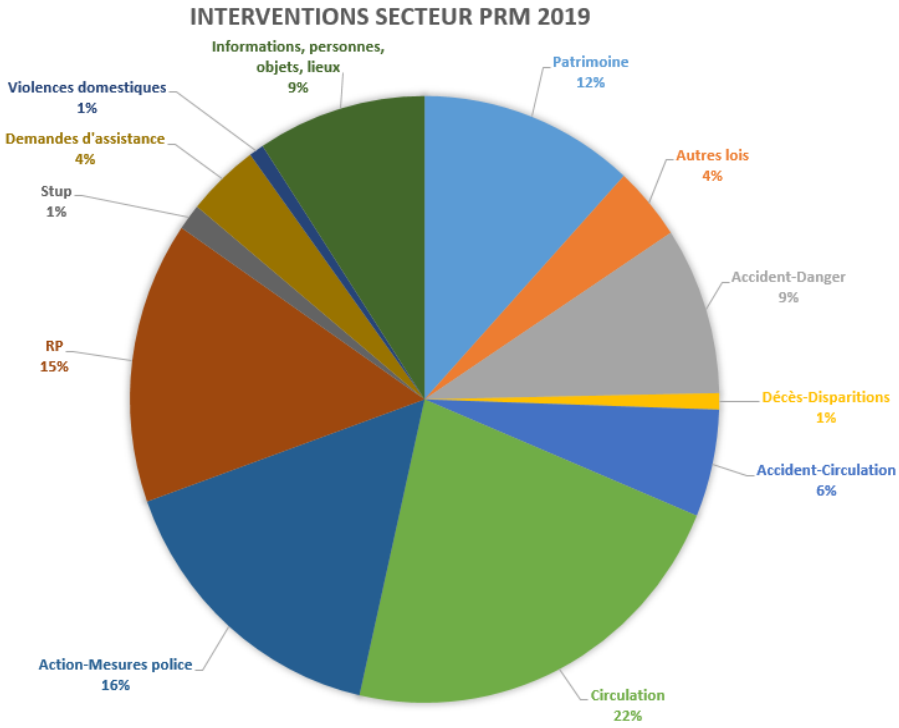

3.1.2.3 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association.

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions

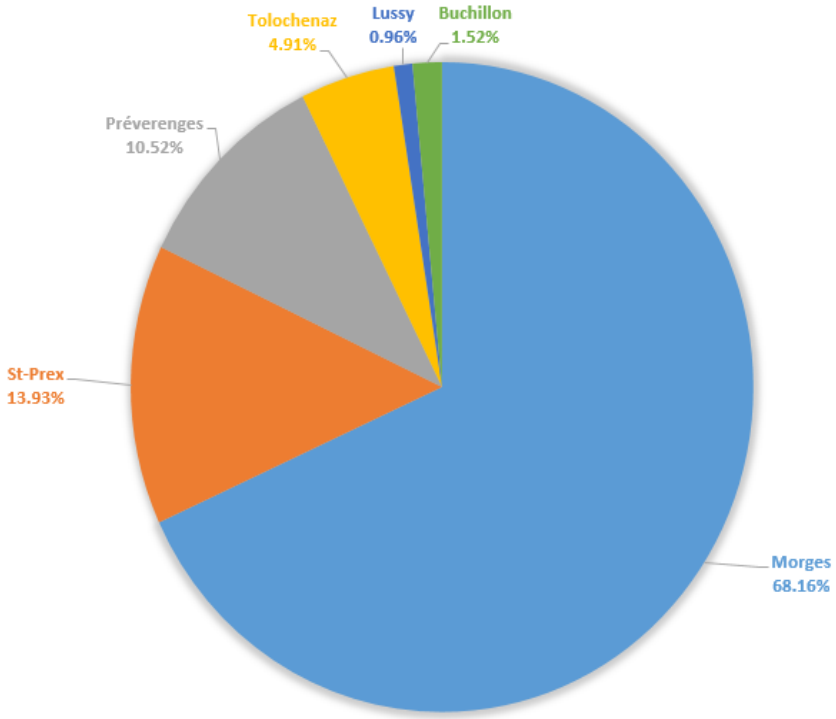

3.1.2.4 INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 3'680 interventions (4'463 en 2018).

Interventions sur la Commune de Morges, nombre de cas	
Patrimoine	401
- Vols par effraction	51
Circulation	814
Accidents de la circulation	222
Règlement de police	541
Accidents de personnes – Dangers	294
Stupéfiants	58
Décès - Disparitions	28
Demandes d'assistance	161
Violences domestiques	30
Autres infractions aux Lois	143
Actions – mesures de police	583
Informations – personnes – objets et lieux	354

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en pourcentage

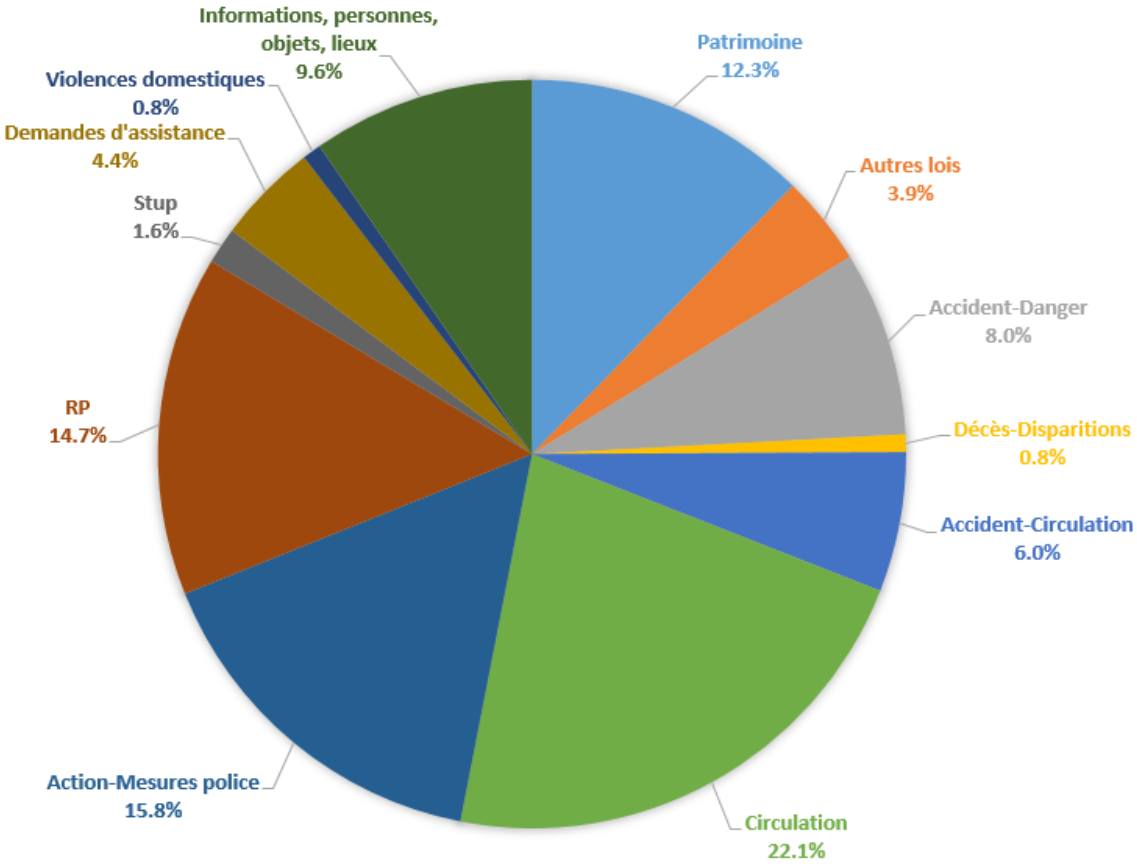

3.1.2.5 INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 265 interventions (290 en 2018).

Interventions sur la Commune de Tolochenaz, nombre de cas	
Patrimoine	14
- Vols par effraction	7
Circulation	71
Accidents de la circulation	18
Règlement de police	46
Accidents de personnes – Dangers	36
Stupéfiants	3
Décès - Disparitions	0
Demandes d'assistance	4
Violences domestiques	5
Autres infractions aux Lois	8
Actions – mesures de police	35
Informations – personnes – objets et lieux	18

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en pourcentage

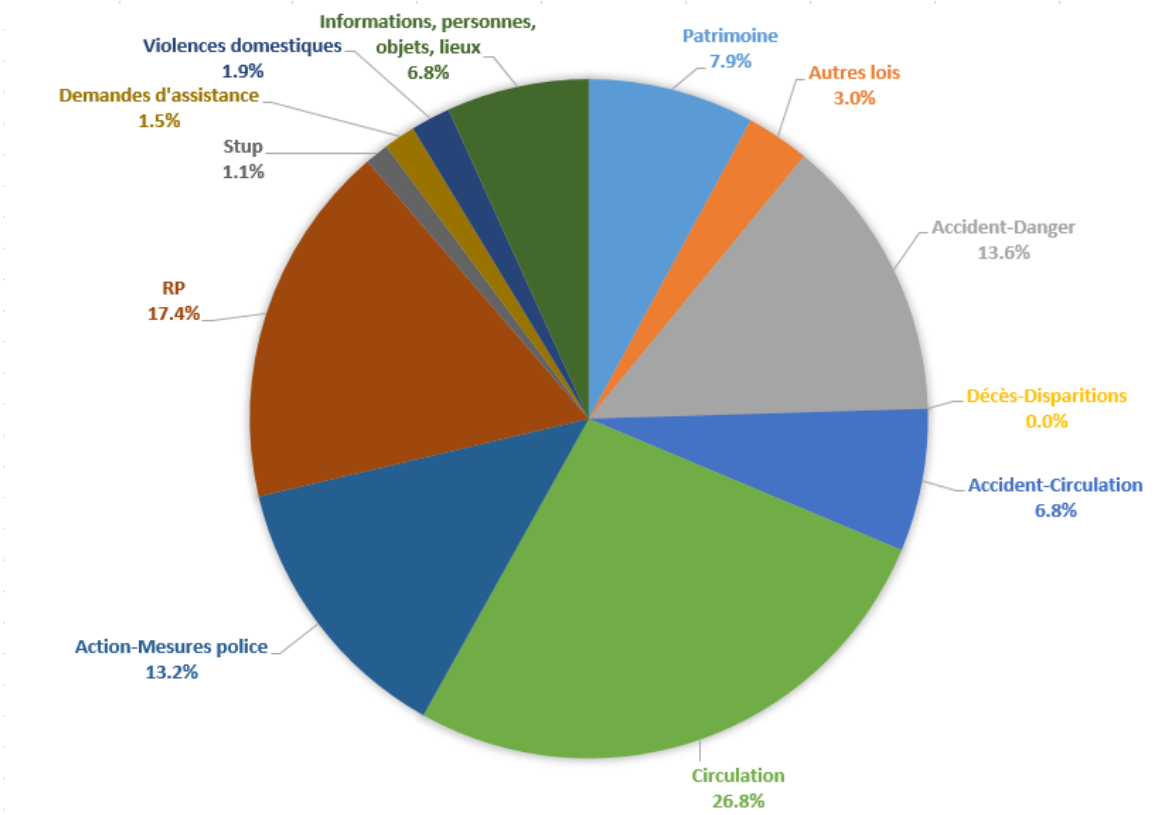

3.1.2.6 INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Préverenges, les services de police ont assuré 568 interventions (592 en 2018).

Interventions sur la Commune de Préverenges, nombre de cas	
Patrimoine	59
- Vols par effraction	16
Circulation	109
Accidents de la circulation	33
Règlement de police	113
Accidents de personnes – Dangers	53
Stupéfiants	6
Décès - Disparitions	6
Demandes d'assistance	20
Violences domestiques	3
Autres infractions aux Lois	26
Actions – mesures de police	82
Informations – personnes – objets et lieux	42

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en pourcentage

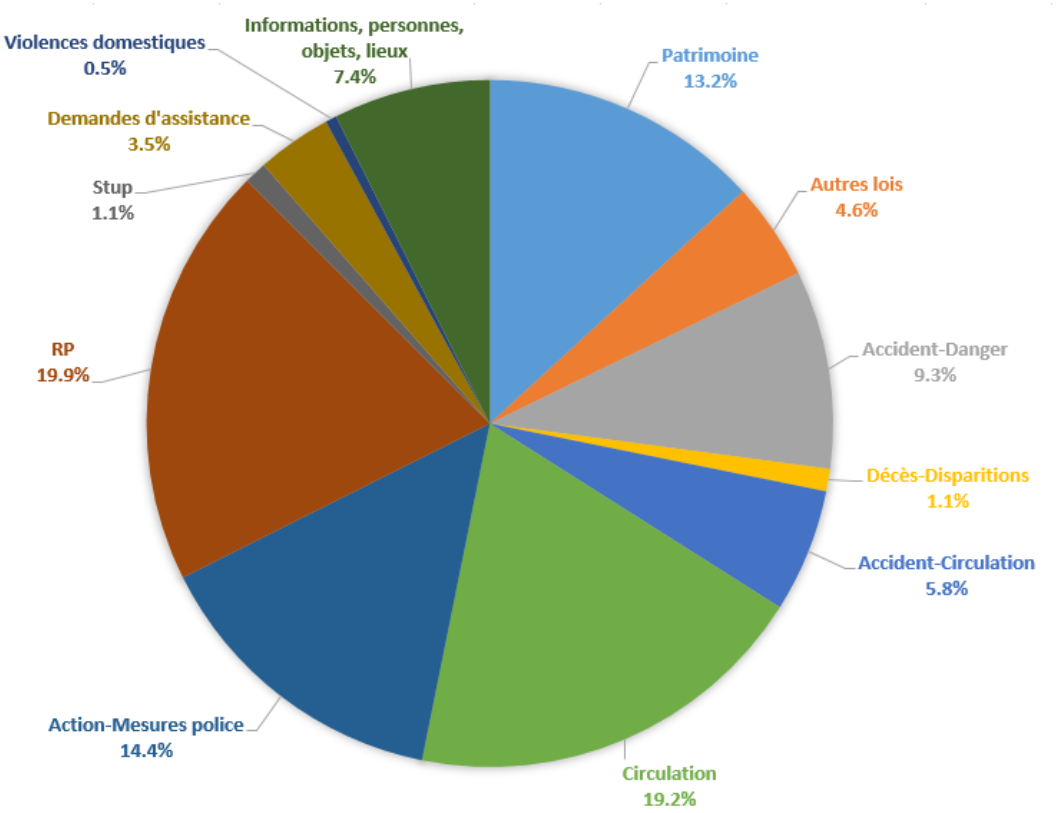

3.1.2.7 INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 752 interventions (828 en 2018).

Interventions sur la Commune de Saint-Prex, nombre de cas	
Patrimoine	90
- Vols par effraction	22
Circulation	153
Accidents de la circulation	25
Règlement de police	63
Accidents de personnes – Dangers	95
Stupéfiants	6
Décès - Disparitions	18
Demandes d'assistance	70
Violences domestiques	4
Autres infractions aux Lois	42
Actions – mesures de police	29
Informations – personnes – objets et lieux	135

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en pourcentage

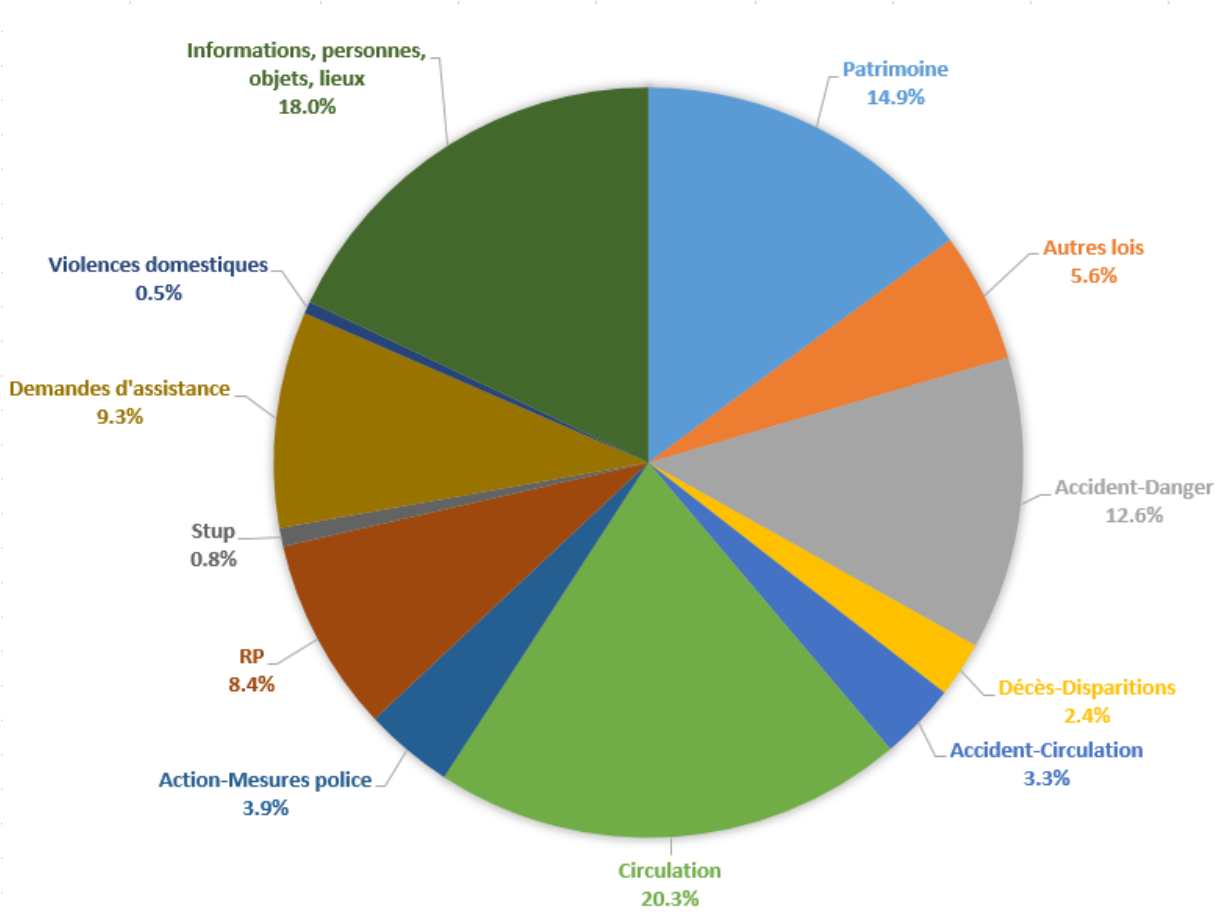

3.1.2.8 INTERVENTIONS À BUCHILLON

Sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 82 interventions (90 en 2018).

Interventions sur la Commune de Buchillon, nombre de cas	
Patrimoine	2
- Vols par effraction	2
Circulation	25
Accidents de la circulation	7
Règlement de police	13
Accidents de personnes – Dangers	10
Stupéfiants	0
Décès - Disparitions	1
Demandes d'assistance	4
Violences domestiques	0
Autres infractions aux Lois	1
Actions – mesures de police	10
Informations – personnes – objets et lieux	7

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en pourcentage

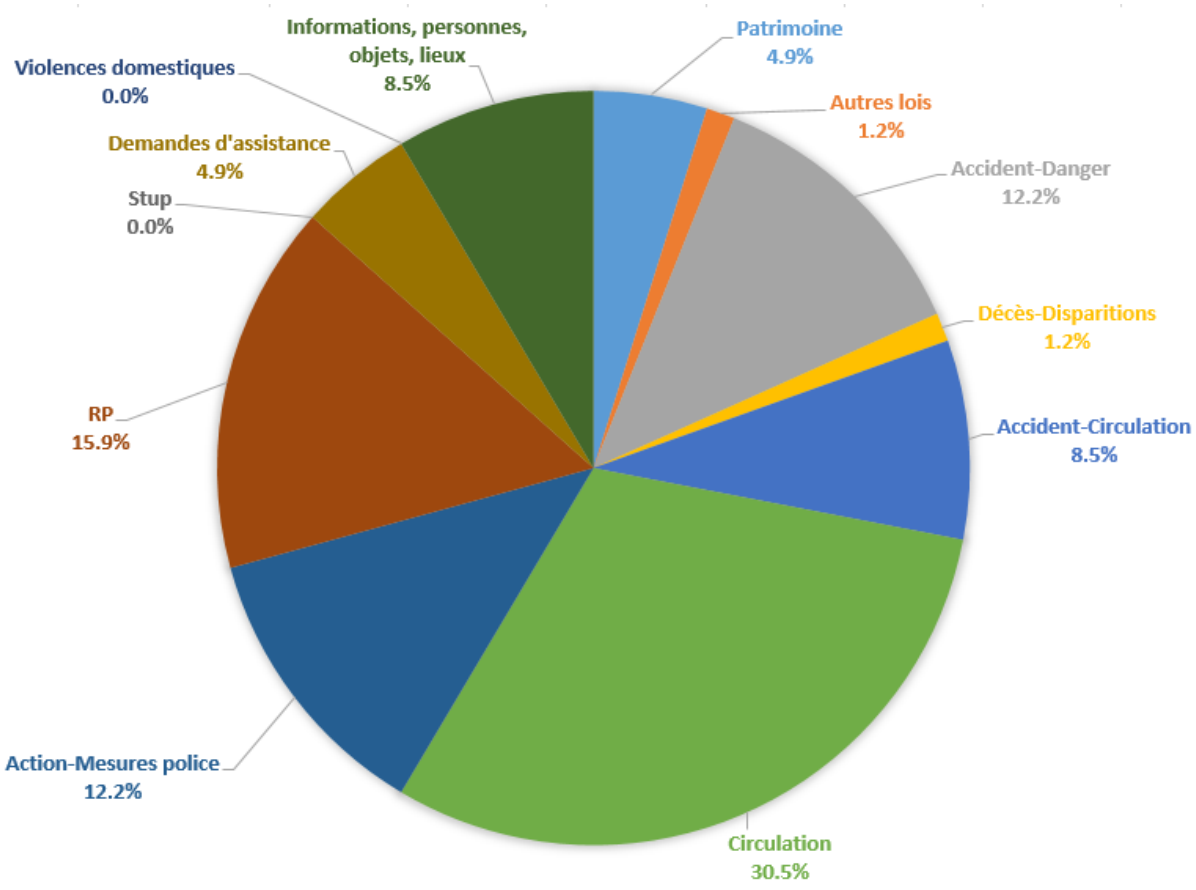

3.1.2.9 INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 52 interventions (67 en 2018).

Interventions sur la Commune de Lussy-sur-Morges, nombre de cas	
Patrimoine	0
- Vols par effraction	3
Circulation	18
Accidents de la circulation	4
Règlement de police	7
Accidents de personnes – Dangers	8
Stupéfiants	0
Décès - Disparitions	1
Demandes d'assistance	1
Violences domestiques	0
Autres infractions aux Lois	1
Actions – mesures de police	5
Informations – personnes – objets et lieux	4

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en pourcentage

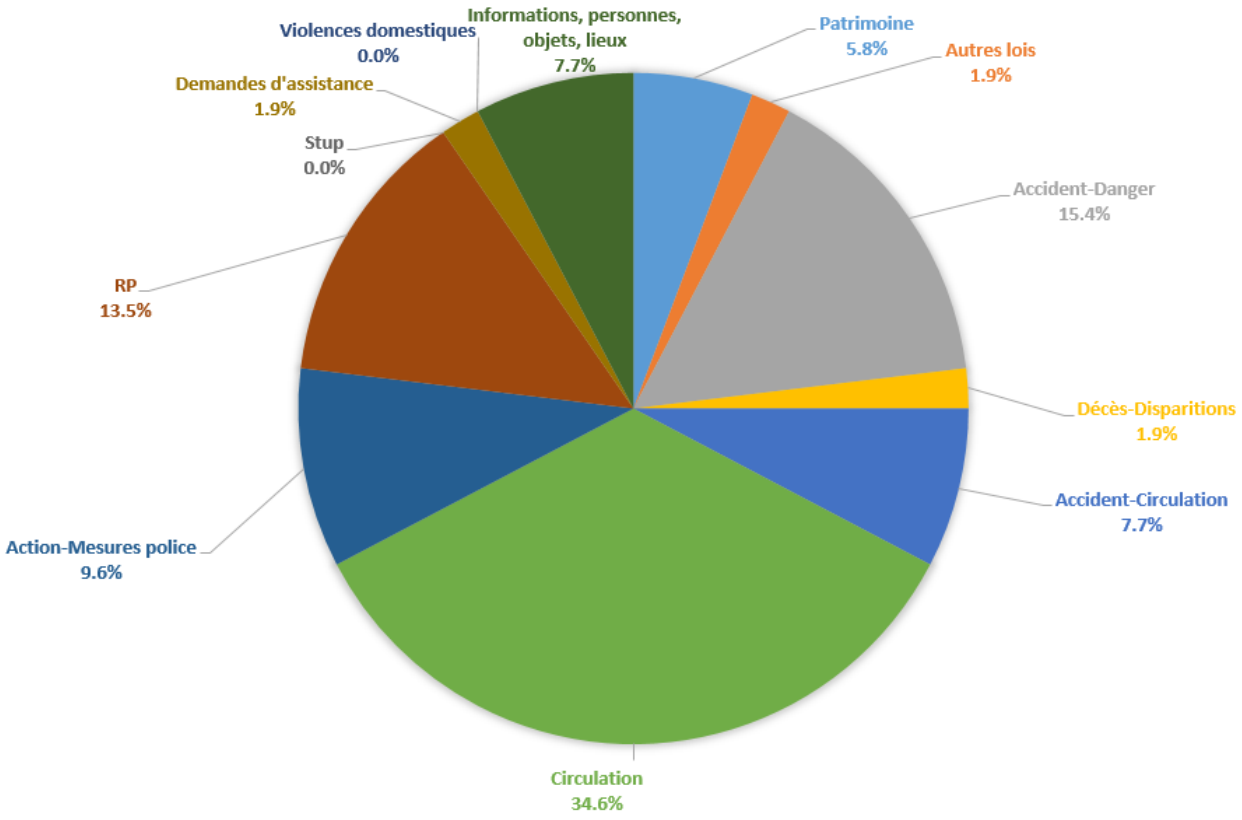

3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 309 reprises en raison d'accidents de la circulation (317 en 2018), aucun accident mortel n'est à déplorer (1 en 2018). Parmi ces accidents, 108 ont fait l'objet d'un rapport de police (95 en 2018).

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 65 rapports concernent des accidents avec dégâts matériels (55 en 2018) et 43 rapports concernent des accidents avec blessé(s) (40 en 2018), pour un total de 43 personnes blessées (40 en 2018).

Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents

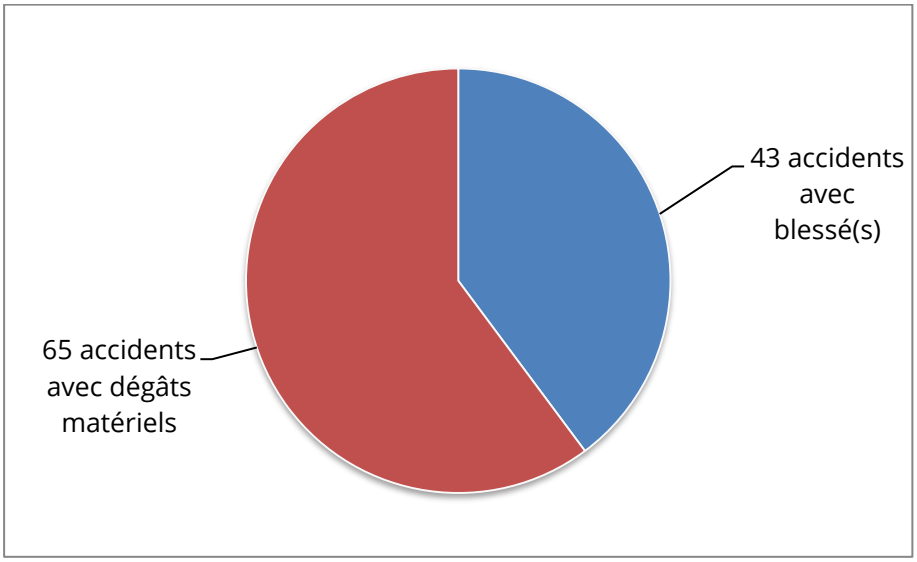

3.1.3.1 RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES COMMUNES PARTENAIRES

Comme illustré au graphique N° 10, 58% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 15% à Préverenges, 11% à Saint-Prex, 10% à Tolochenaz, 5% à Buchillon et 1% à Lussy-sur-Morges.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

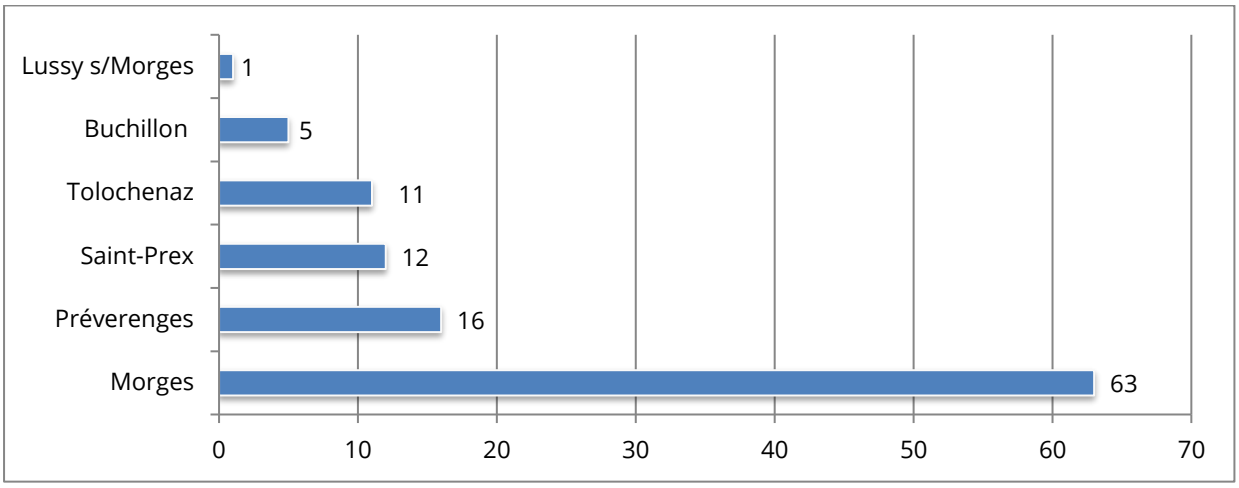

3.1.4 PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 905 plaintes en 2019 (968 en 2018). 81% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 13% des infractions contre l'intégrité corporelle et 6% des vols de véhicules.

62% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 6% traitent d'infractions commises à Lausanne et 32% sont relatives à des actes commis ailleurs.

Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for

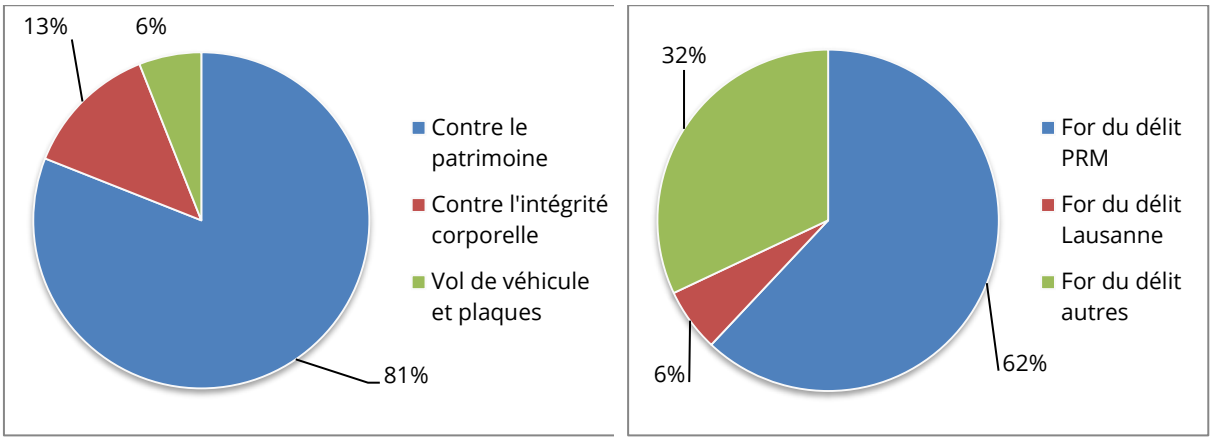

3.1.5 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré, sur le secteur de la PRM, 85 vols par effraction (VPE) (147 en 2018), 42 tentatives de vol par effraction (TVPE) (56 en 2018) et 21 vols par introduction clandestine (VIC) (30 en 2018). Les chiffres par commune sont illustrés dans le graphique N° 12.

Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres

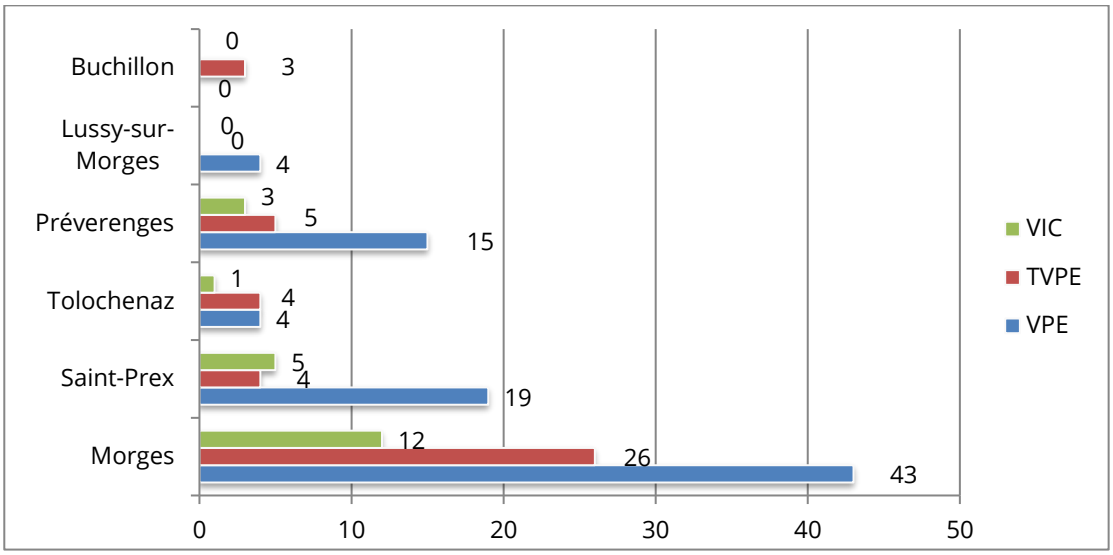

3.1.6 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

Les services de police ont enregistré 15 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2018 (20 en 2018).

Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N^{os} 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres

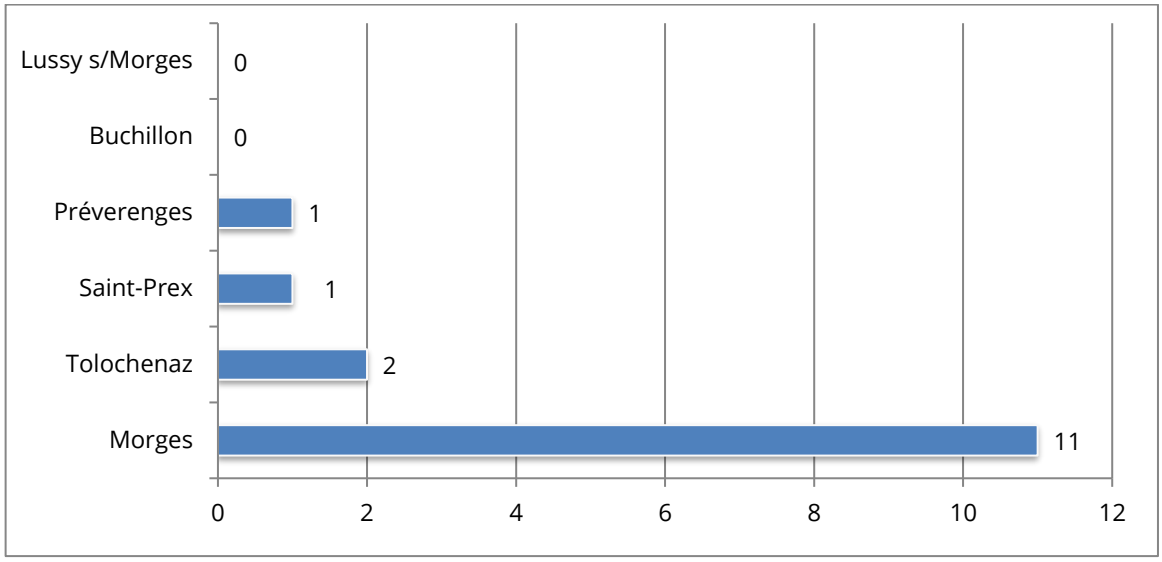

Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages

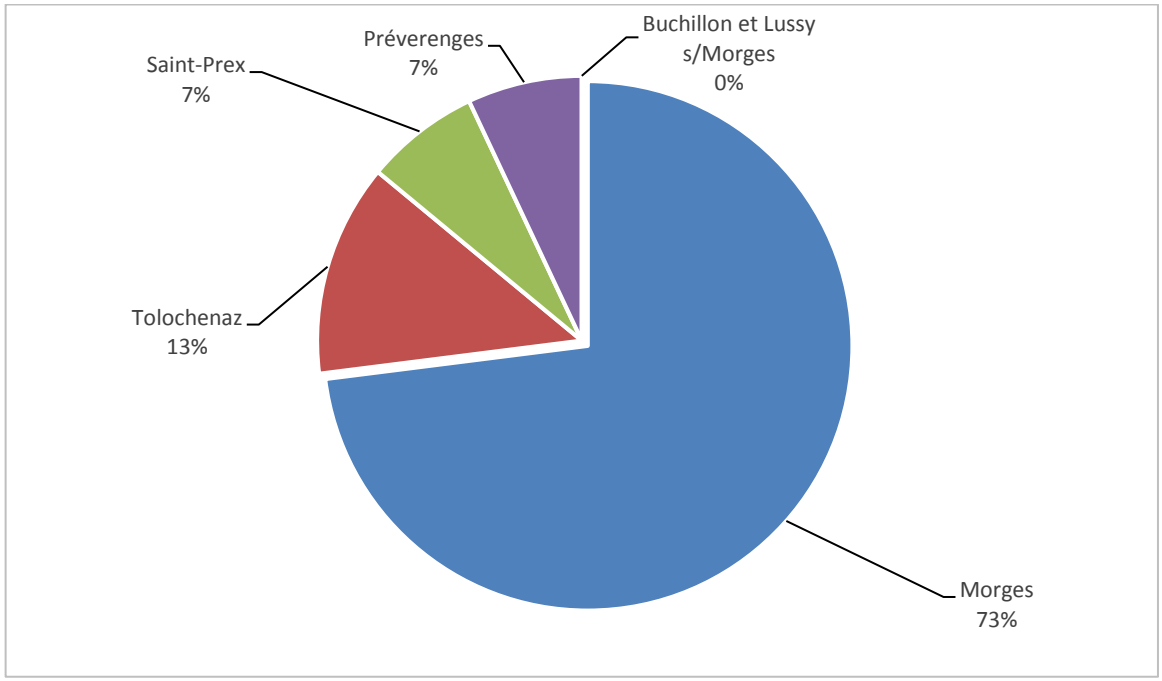

3.1.7 STUPÉFIANTS - CONSOMMATION ET POSSESSION DE CANNABIS JUSQU'À 10 GRAMMES

En 2019, ont été infligées, sur le territoire de la PRM, 34 amendes d'ordre pour consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes (23 en 2018). Elles se répartissent par lieu d'infraction comme suit :

Graphique N° 15 : Amendes d'ordre – Consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes

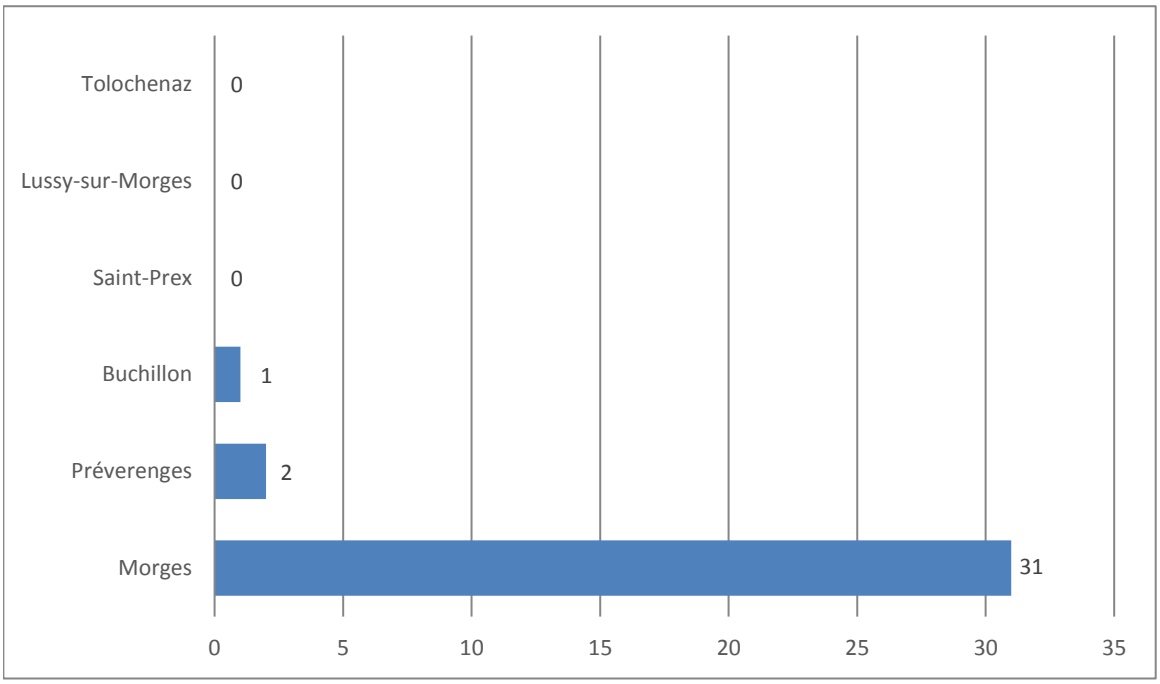

3.1.8 AMENDES D'ORDRE POLICE (HORS RADAR)

Pour rappel les amendes d'ordre infligées par la police, le radar et les ASP ont été séparées. Les amendes des ASP figurent dans la rubrique 3.2.7.4 et l'activité de l'Unité radar à la rubrique 3.2.6 (et chiffres suivants).

Dans ce tableau ne figurent donc que les amendes infligées par le personnel policier, police secours et brigade de proximité confondus.

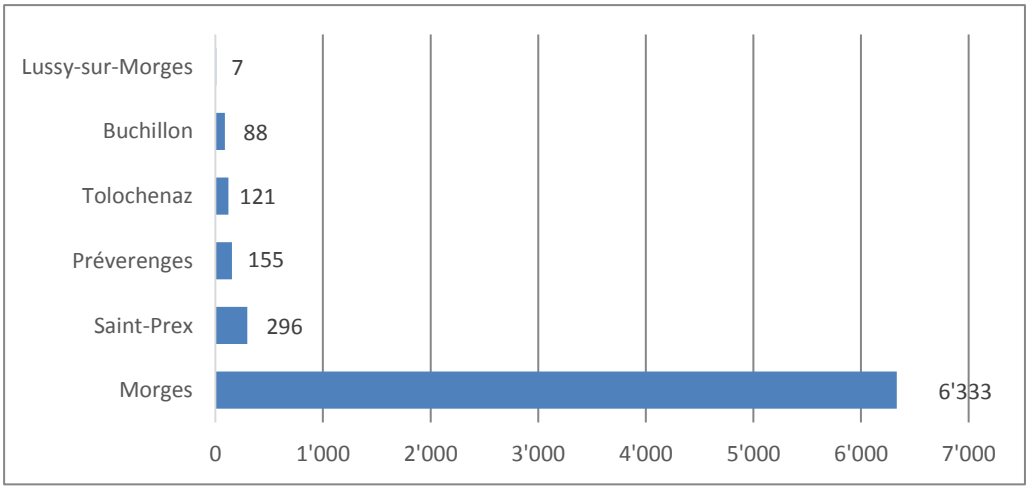

3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE

La subdivision Prévention et Voie Publique est composée de la brigade de proximité, de l'Unité radar, de la brigade des Assistants de sécurité publique (ASP) et, depuis le 1er octobre, de l'Unité signalisation. La collaboration directe entre ces diverses unités est essentielle pour apporter des réponses complètes aux différentes problématiques qui nous sont soumises. Les agents rattachés à cette subdivision ne travaillent pas dans l'urgence et peuvent ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

3.2.1 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de 4 collaborateurs.

Elle dispose de deux véhicules de police, un balisé et un banalisé, ainsi que des véhicules deux-roues, motorisés ou non, qu'elle partage avec les collaborateurs de la PRM. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont identiques à ceux d'un agent de police secours.

Missions principales :

- assurer des patrouilles pédestres, motorisées et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de police décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ou âgés ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM ;
- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;

- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques (agressions, violences domestiques, etc.) ;
- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture ;
- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public ;
- surveillance et suivi des jeunes, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;
- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention, en priorité auprès des jeunes, et sanction de la consommation de stupéfiants ;
- opérations de surveillances policières ciblées (distributeurs à billets, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices vaudoises, suivant la criminalité du moment. Durant l'année 2019, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Janvier	Prévention criminalité 8ème primaire Harmos.
Janvier - Mars	Protégez-vous des voleurs
Mars - Mai	Videz votre véhicule
Avril – mai	Vols dans les bateaux
Juin - août	Vols sur les plages et/ou piscines Soirées de promotions estudiantines
Septembre	Surveillance dans le cadre du Paillote Festival Marché d'automne, vols par effraction
Octobre - novembre	Protégez-vous des voleurs
Décembre	Vols à la tire (pas de cadeau aux voleurs)

3.2.2.2 JOURNÉE PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

En sus des campagnes cantonales, la Prévention Suisse des Cambriolages (PSC) a organisé une journée nationale d'action contre les cambriolages dans les habitations, le lundi 28 octobre 2019. Le but a été de sensibiliser la population par la remise d'un carré de chocolat, sur l'emballage duquel est imprimée une note explicative sur la rapidité d'un cambriolage. Pour notre secteur, des points fixes ont été organisés sur chaque commune pour un total de 6 heures de présence.

Prévention routière

La brigade de proximité a organisé et dirigé 7 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2019, la plupart en collaboration avec la division police secours. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période scolaire	Thème
Semaines 01 à 10	Je conduis ? Tu conduis ? Conduire comme ça ? Dégivrez
Semaines 11 à 15	Cyclistes règles à respecter.
Semaines 21 à 26	Merci ! (politesse passage piétons)
Semaines 34 à 37	Attention, un enfant ça surprend
Semaines 38 à 42	Dépose sauvage.
Semaines 43 à 49	Made Visible.
Semaines 50 à 52	Je conduis ? Tu conduis ?

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2018/2019, 4'280 élèves (tous niveaux confondus) ont reçu la visite de la police. Dix-huit classes du gymnase ont été rencontrées (355 élèves).

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus par la brigade de proximité, renforcés par les agents de police secours. Une heure quotidienne à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 5 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous:

Jour de la semaine	Matin		Après-midi	
Lundi	Saint-Prex	08h00 -09h00	Préverenges	14h00-15h00
Mardi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Mercredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00
Jeudi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Vendredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00

Pour l'année 2019, nous comptabilisons 755 heures de présence dans les postes décentralisés (724 heures en 2018). Ces heures sont réalisées selon les missions ordonnées et le nombre d'ETP présents.

La présence aux abords des écoles, l'enregistrement des plaintes et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Des courriels de prévention et d'information leur sont régulièrement envoyés ce qui a permis en 2019 une meilleure collaboration avec nos services et un échange d'informations utiles pour prévenir les risques d'être victime.

Des patrouilles pédestres et des présences préventives dans les centres commerciaux sont effectuées tant par la brigade de proximité que par police secours.

La jeunesse n'est pas oubliée, puisque nous avons un contact permanent avec elle, lors de nos présences en rue, mais également au travers des centres de jeunes et des écoles, par le biais des directions, avec qui nous avons la chance d'avoir une relation privilégiée. Le partenariat avec les travailleurs sociaux de proximité est indispensable afin d'être en mesure d'apporter une aide la plus complète possible face aux problématiques rencontrées et aux besoins des jeunes que nous voyons grandir.

Le développement du travail dans les quartiers permet d'avoir une bonne connaissance du milieu et de ses acteurs ainsi qu'une meilleure maîtrise de l'utilisation de l'espace public.

La police de proximité propose des analyses sécuritaires pour la prévention des cambriolages. Les analyses détaillées se déroulent lors d'une visite à domicile et abordent les habitudes en matière de prévention, le contrôle général du bien et les conseils pour les sécuriser.

Plusieurs demi-journées « Etre et rester mobile », organisées par l'Association Transport et Environnement (ATE) se sont déroulées à Morges. La police de proximité y a collaboré activement en donnant des cours, en accompagnant et en conseillant les séniors lors de situations délicates, telles que retirer de l'argent dans un distributeur à billets, avec pour but d'augmenter leur sentiment de sécurité et de diminuer leur anxiété.

La police de proximité est également présente dans les grandes manifestations, comme « Le Livre sur les Quais », pour observer leur déroulement, identifier les personnes suspectes et apporter une réponse directe en cas de besoin.

3.2.6 UNITÉ RADAR

3.2.6.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est composée de deux policiers à plein temps. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

Cette unité dispose d'un appareil laser portable, ainsi que de deux caméras (radars automatiques), qui peuvent être installées aux cinq emplacements fixes, situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser de manière globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, trois radars préventifs ont également été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.2.6.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2019, 7'526'483 véhicules (9'675'743 en 2018) ont été contrôlés et le taux d'infractions s'élève à 0,040% en 2019 (0,030% en 2018). L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions enregistré en 2019.

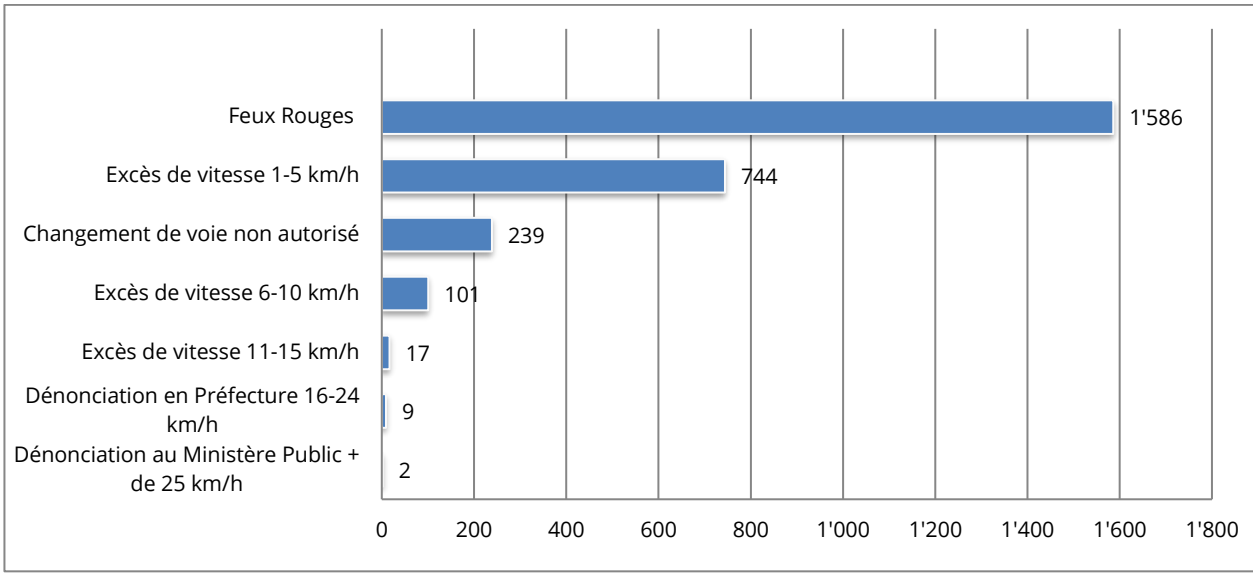

3.2.6.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

Pendant l'année 2019, 940 contrôles ont été effectués (1'078 en 2018) et 282'006 véhicules ont été contrôlés (184'979 en 2018). Ont été infligées 23'817 amendes d'ordre (19'901 en 2018), 467 dénonciations ont été établies en Préfecture (16-24 km/h en localité et 21 à 29 km/h hors localité) (414 en 2018) et 65 au Ministère Public (25 km/h et + en localité et 30km/ h et + hors localité) (67 en 2018), ce qui représente un total de 8,6 % d'infractions.

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

Ci-après le détail par commune :

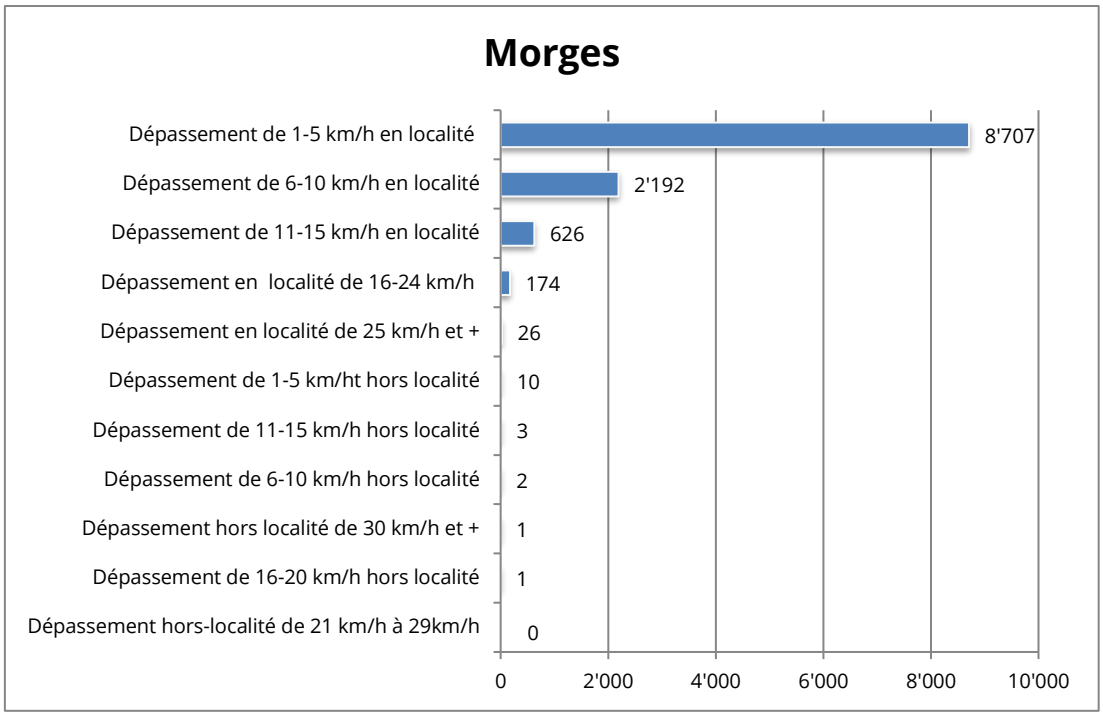
Morges
Dépassement de 1-5 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h en localité
Dépassement de 11-15 km/h en localité
Dépassement en localité de 16-24 km/h
Dépassement en localité de 25 km/h et +
Dépassement de 1-5 km/ht hors localité
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
Dépassement hors localité de 30 km/h et +
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
Dépassement hors-localité de 21 km/h à 29km/h
8'707
2'192
626
174
26
10
3
2
1
1
0
0
2'000
4'000
6'000
8'000
10'000

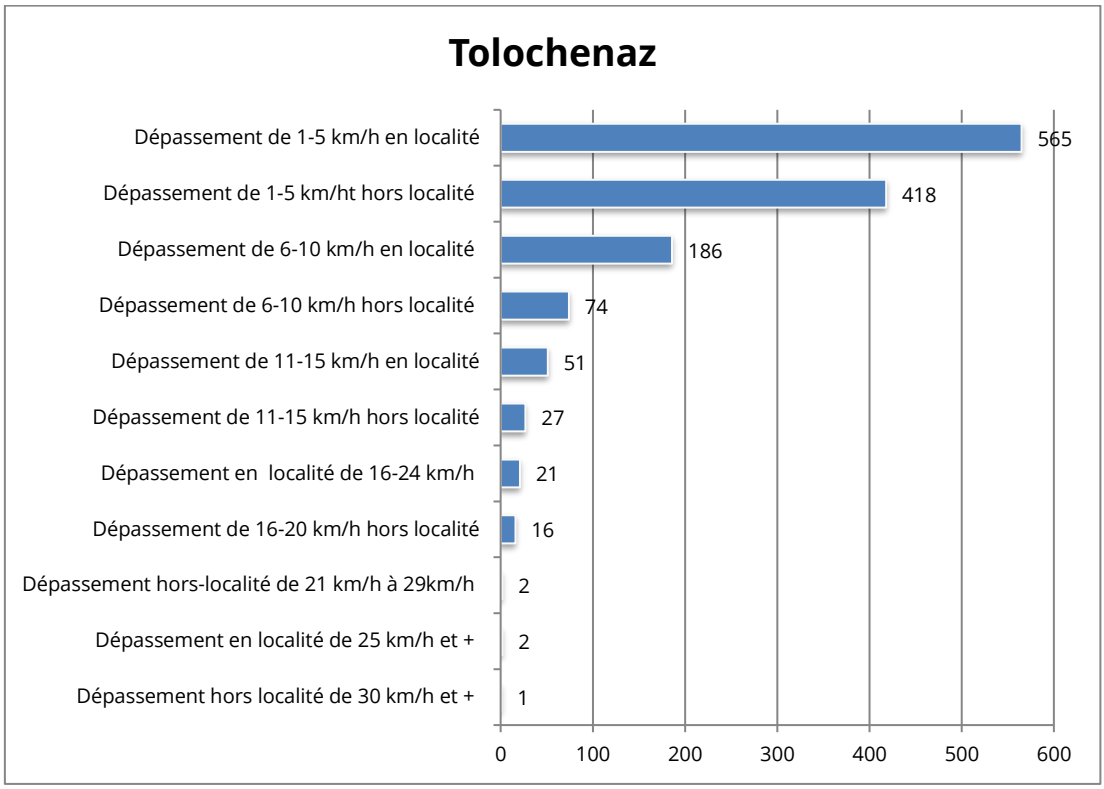
Tolochenaz
Dépassement de 1-5 km/h en localité
Dépassement de 1-5 km/ht hors localité
Dépassement de 6-10 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
Dépassement de 11-15 km/h en localité
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
Dépassement en localité de 16-24 km/h
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
Dépassement hors-localité de 21 km/h à 29km/h
Dépassement en localité de 25 km/h et +
Dépassement hors localité de 30 km/h et +
565
418
186
74
51
27
21
16
2
2
1
0
100
200
300
400
500
600

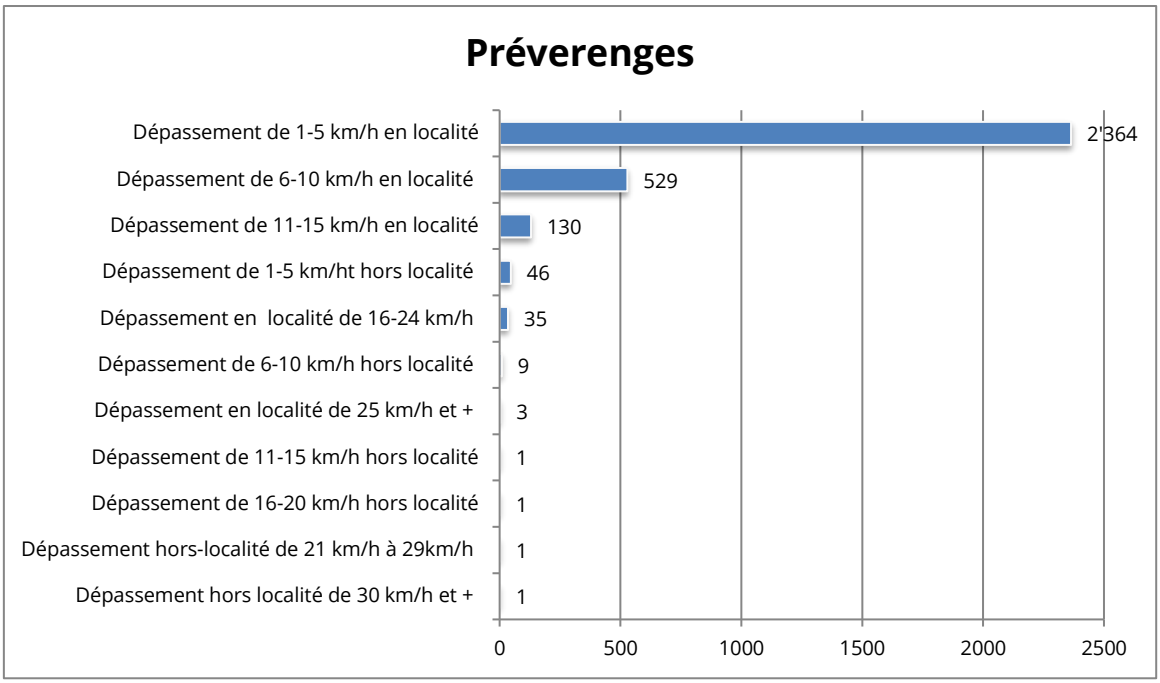
Préverenges
Dépassement de 1-5 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h en localité
Dépassement de 11-15 km/h en localité
Dépassement de 1-5 km/ht hors localité
Dépassement en localité de 16-24 km/h
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
Dépassement en localité de 25 km/h et +
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
Dépassement hors-localité de 21 km/h à 29km/h
Dépassement hors localité de 30 km/h et +
2'364
529
130
46
35
9
3
1
1
1
1
0
500
1000
1500
2000
2500

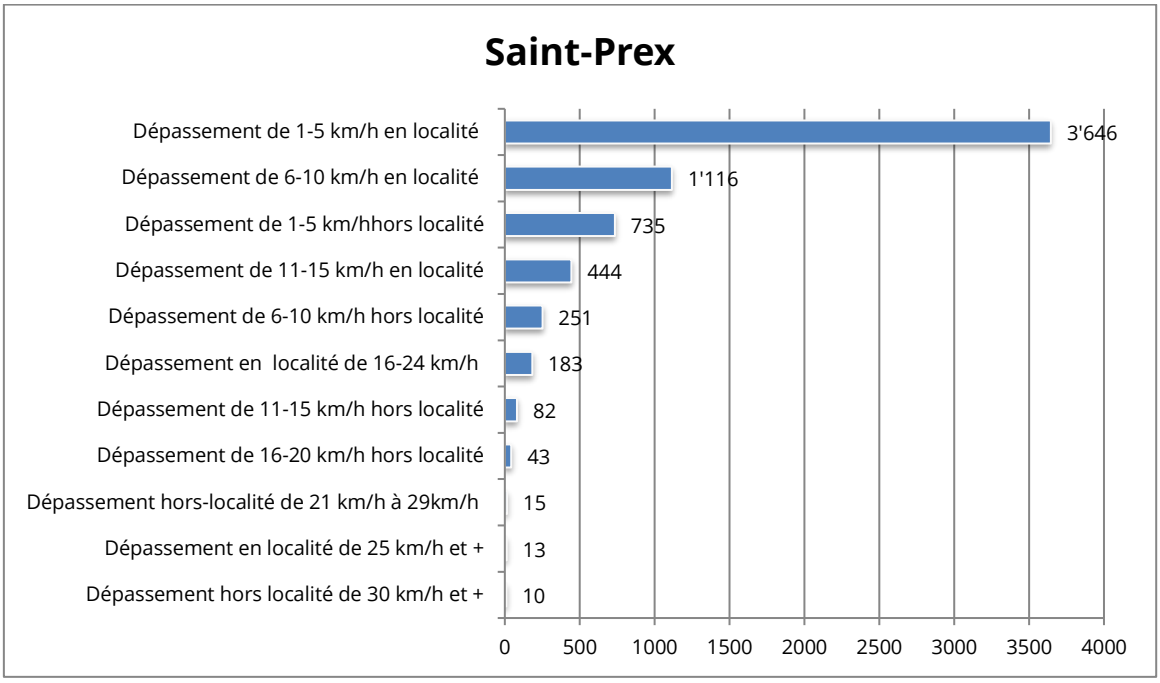
Saint-Prex
Dépassement de 1-5 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h en localité
Dépassement de 1-5 km/hhors localité
Dépassement de 11-15 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
Dépassement en localité de 16-24 km/h
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
Dépassement hors-localité de 21 km/h à 29km/h
Dépassement en localité de 25 km/h et +
Dépassement hors localité de 30 km/h et +
3'646
1'116
735
444
251
183
82
43
15
13
10
0
500
1000
1500
2000
2500
3000
3500
4000

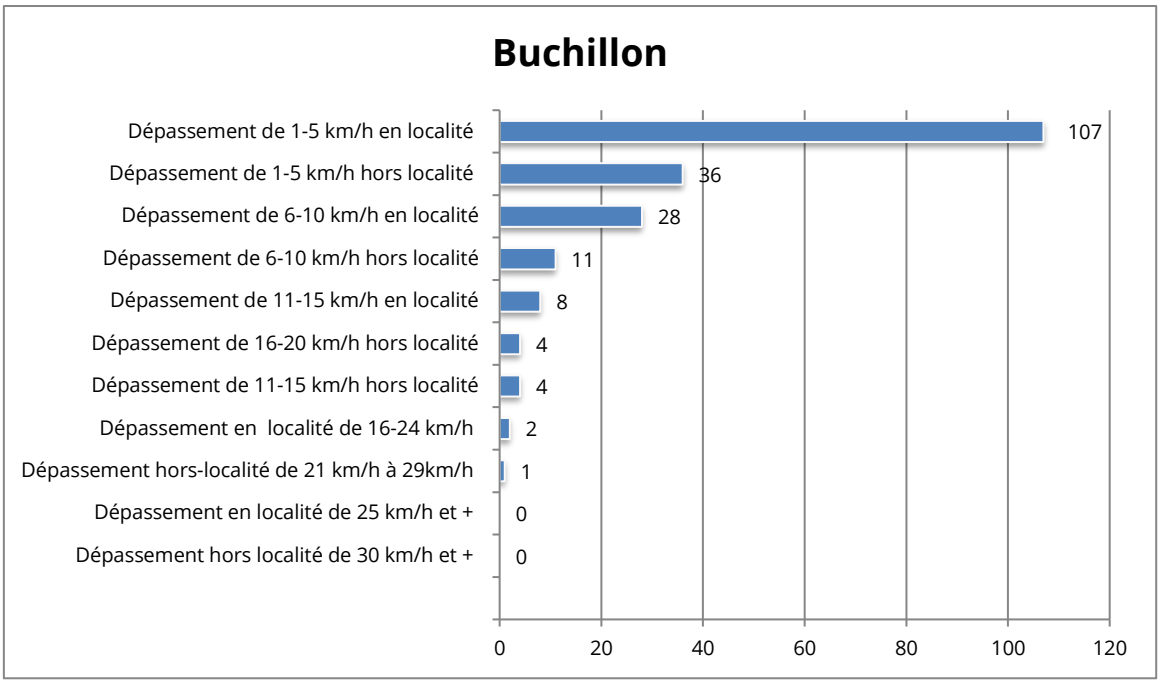
Buchillon
Dépassement de 1-5 km/h en localité
Dépassement de 1-5 km/h hors localité
Dépassement de 6-10 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
Dépassement de 11-15 km/h en localité
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
Dépassement en localité de 16-24 km/h
Dépassement hors-localité de 21 km/h à 29km/h
Dépassement en localité de 25 km/h et +
Dépassement hors localité de 30 km/h et +
107
36
28
11
8
4
4
2
1
0
0
0
20
40
60
80
100
120

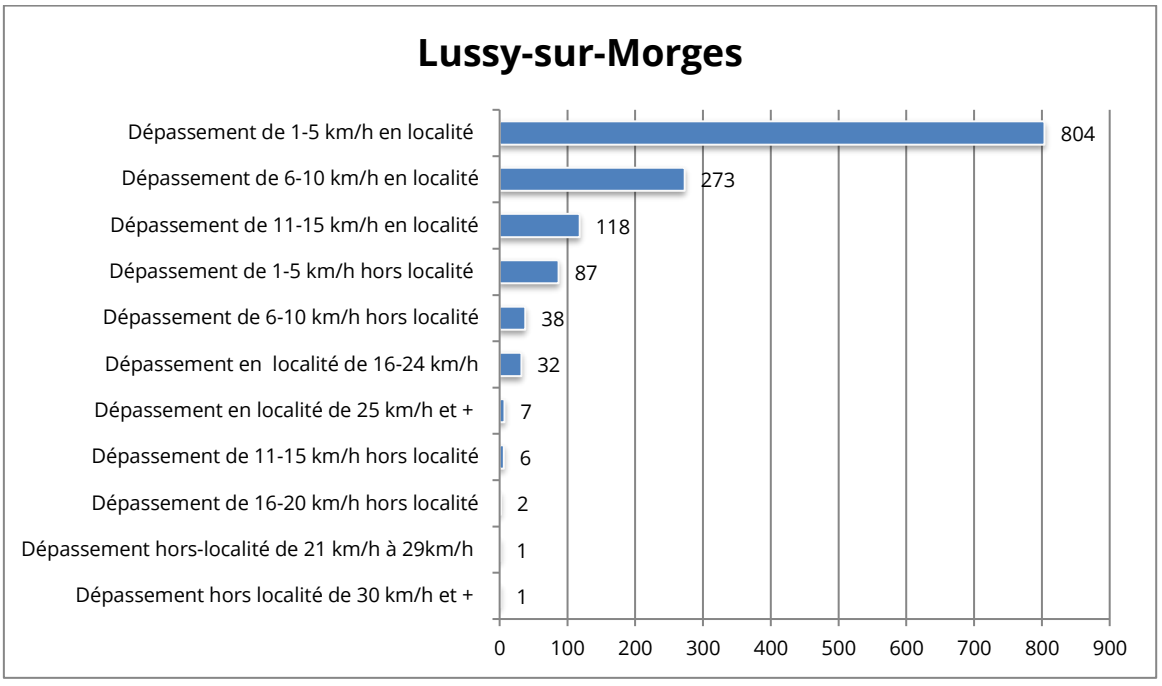
Lussy-sur-Morges
Dépassement de 1-5 km/h en localité
Dépassement de 6-10 km/h en localité
Dépassement de 11-15 km/h en localité
Dépassement de 1-5 km/h hors localité
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
Dépassement en localité de 16-24 km/h
Dépassement en localité de 25 km/h et +
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
Dépassement hors-localité de 21 km/h à 29km/h
Dépassement hors localité de 30 km/h et +
804
273
118
87
38
32
7
6
2
1
1
0
100
200
300
400
500
600
700
800
900

3.2.6.4 CONTRÔLES SEMI-STATIONNAIRE DE VITESSE (GIRAFE)

En préambule, précisons que le comparatif des chiffres avec l'année 2018 n'est pas réalisé, car l'appareil est entré en fonction depuis le mois de juin 2018.

Durant l'année 2019, 46 contrôles ont été effectués et 829'333 véhicules ont été contrôlés. Nous relevons 20'219 amendes d'ordre. 265 dénonciations ont été établies en Préfecture (16-24 km/h en localité et 21 à 29 km/h hors localité) et 41 au Ministère Public (25 km/h et + en localité et 30km/ h et + hors localité), ce qui représente un total de 2,47% d'infractions.

Le radar semi-stationnaire a été engagé et installé à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière. Le radar semi-stationnaire est engagé également sur les endroits accidentogènes, après analyse du biotope et des causes des accidents.

Il est constaté une baisse significative du taux d'infraction en observant les données du radar semi-stationnaire, par rapport au taux relevé par l'appareil « Speedy », appelé radar sympathique.

Ci-après le détail par commune :

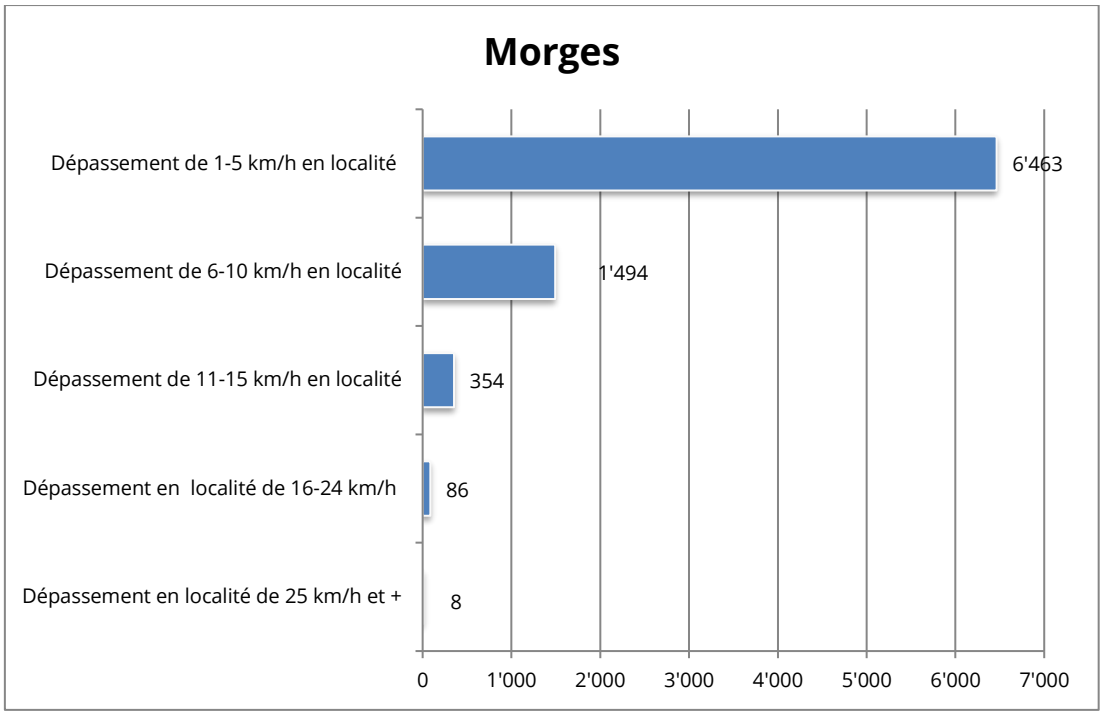

Sur 350'244 véhicules contrôlés, 8'405 excès de vitesse ont été dénoncés, avec un taux moyen de 2,39% d'infractions.

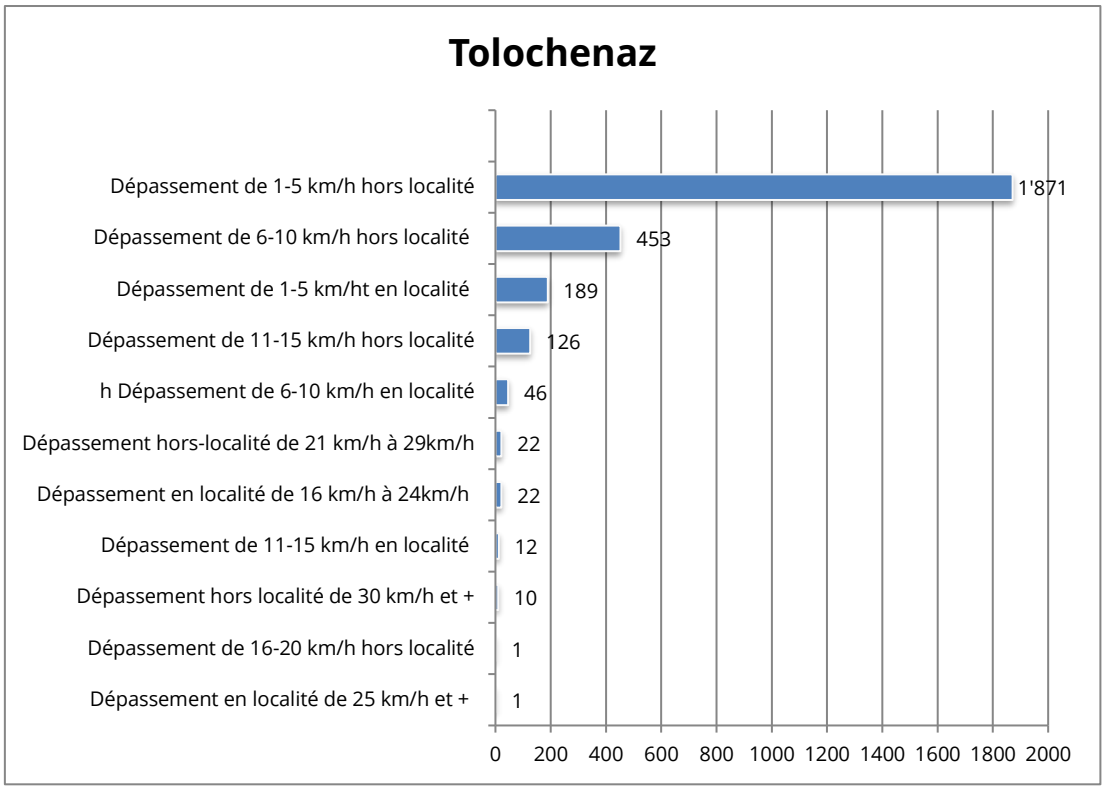

Sur 237'379 véhicules contrôlés, 2753 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 1,15% d'infractions.

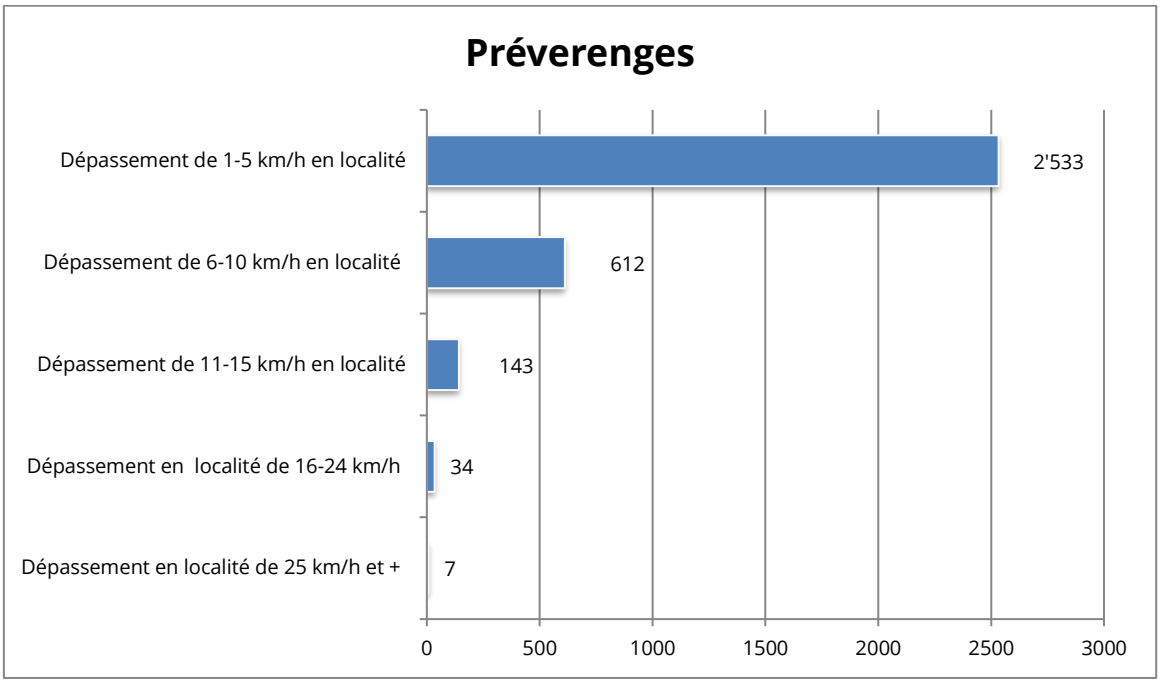

Sur 158'980 véhicules contrôlés, 3'329 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,09% d'infractions.

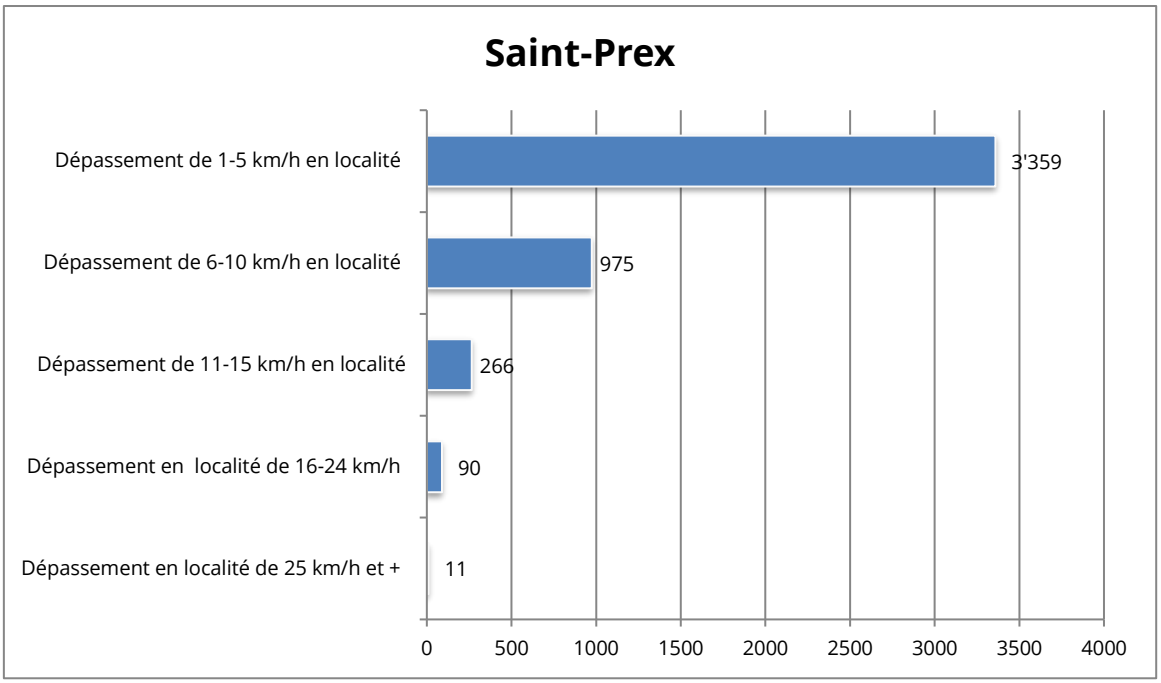

Sur 166'718 véhicules contrôlés, 4'701 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,81% d'infractions.

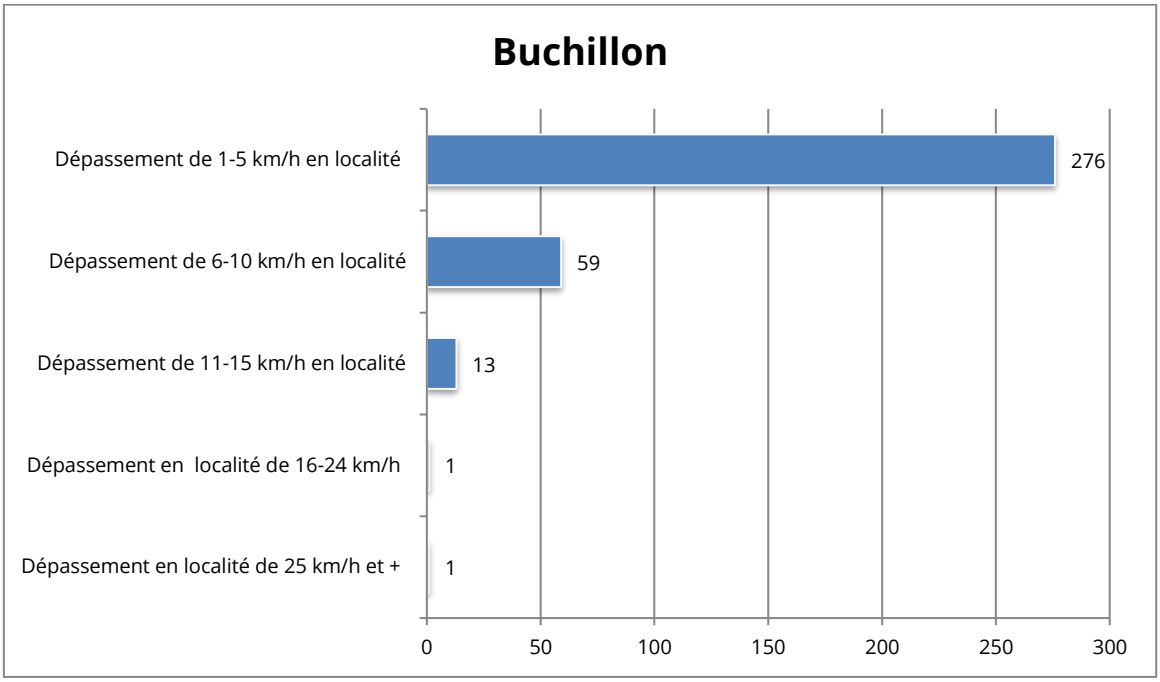

Sur 13'865 véhicules contrôlés, 350 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 2,52% d'infractions.

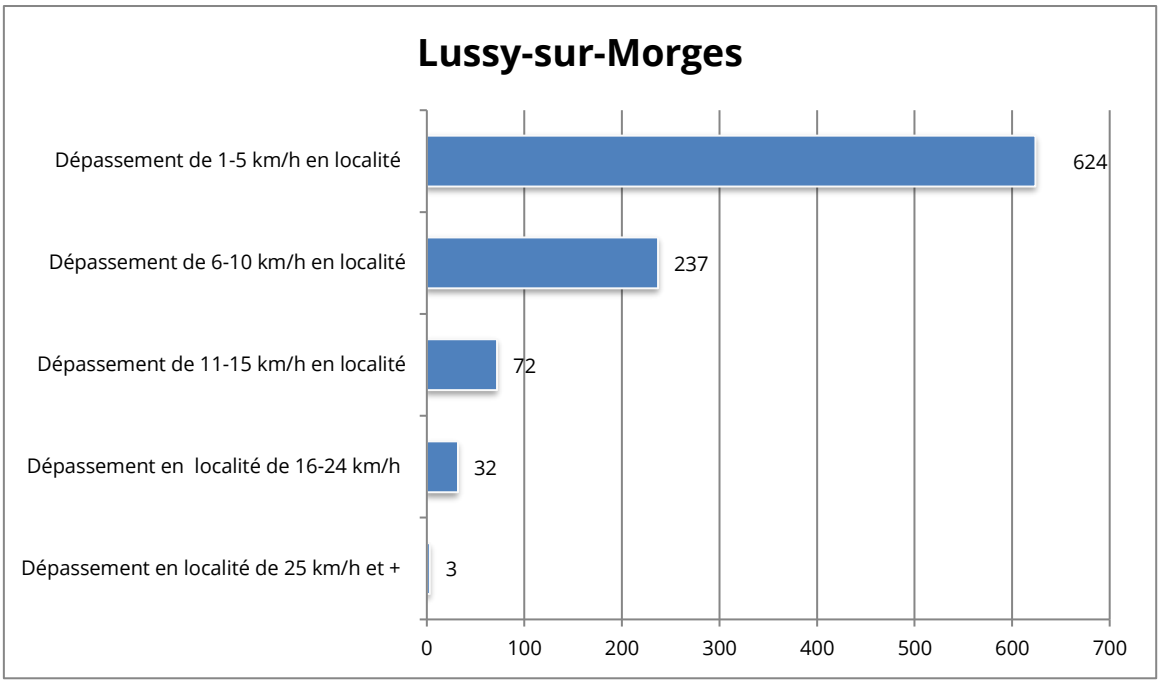

Sur 77'705 véhicules contrôlés, 968 excès de vitesse ont été dénoncés avec un taux moyen de 1,24% d'infractions.

3.2.6.5 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont pu être effectués sur l'ensemble des communes membres.

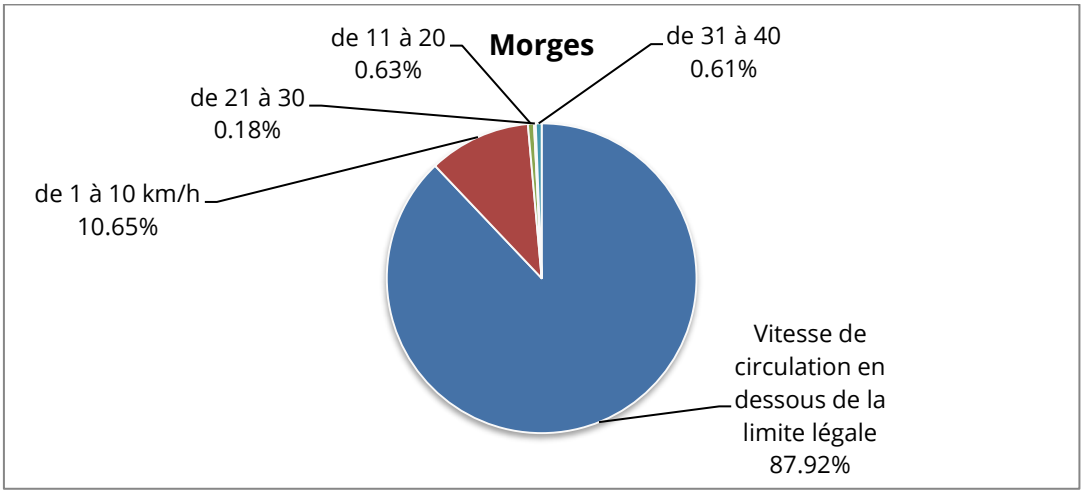

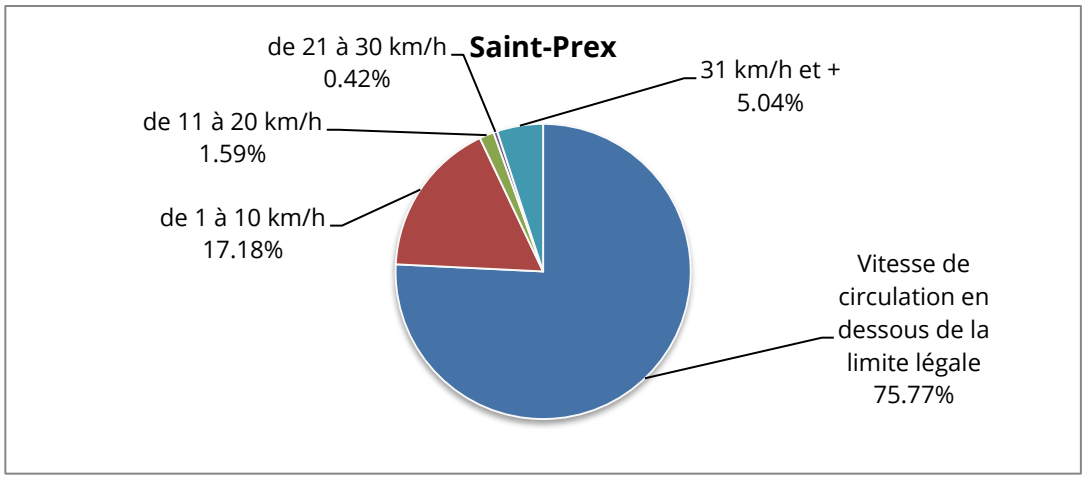
Saint-Prex
de 21 à 30 km/h
0.42%
31 km/h et +
5.04%
de 11 à 20 km/h
1.59%
de 1 à 10 km/h
17.18%
Vitesse de circulation en dessous de la limite légale
75.77%

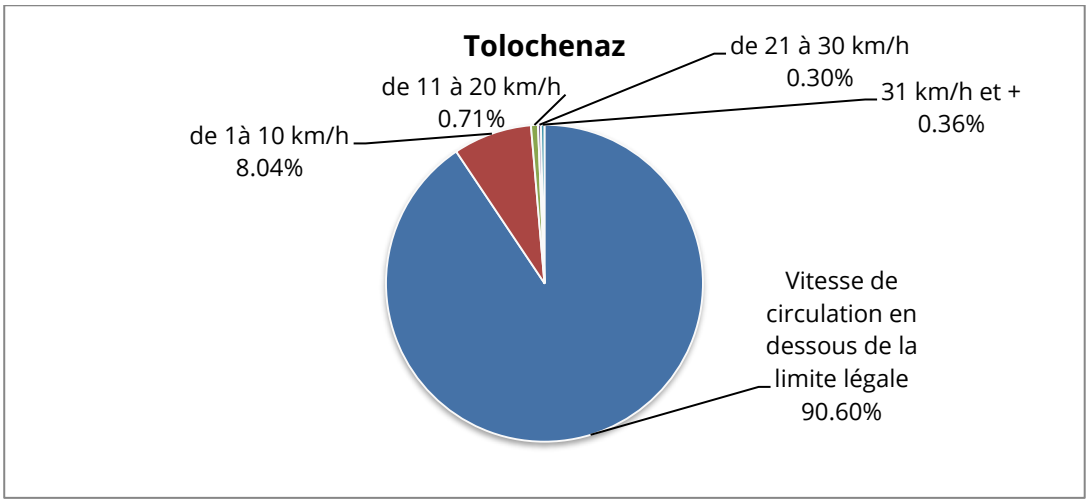
Tolochenaz
de 21 à 30 km/h
0.30%
de 11 à 20 km/h
0.71%
31 km/h et +
0.36%
de 1à 10 km/h
8.04%
Vitesse de circulation en dessous de la limite légale
90.60%

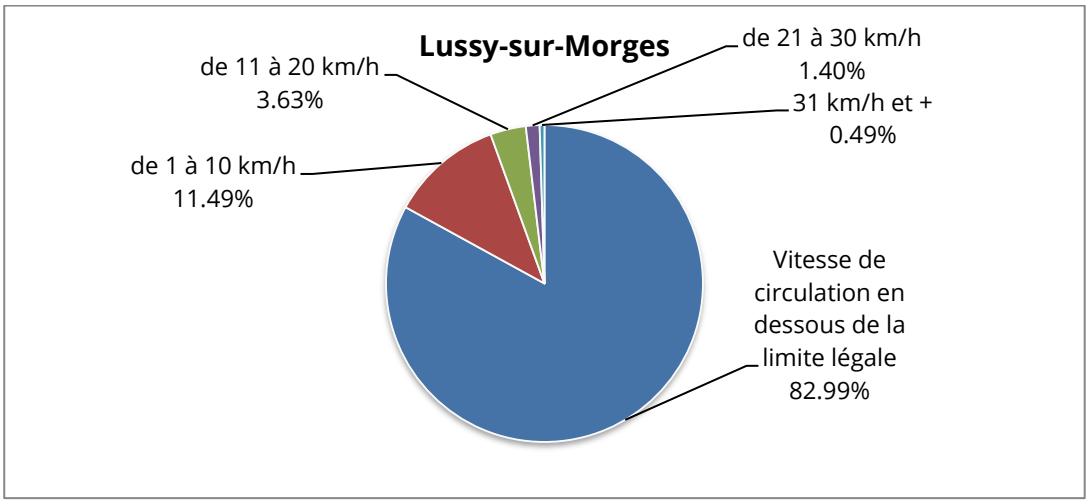
Lussy-sur-Morges
de 21 à 30 km/h
1.40%
de 11 à 20 km/h
3.63%
31 km/h et +
0.49%
de 1 à 10 km/h
11.49%
Vitesse de circulation en dessous de la limite légale
82.99%

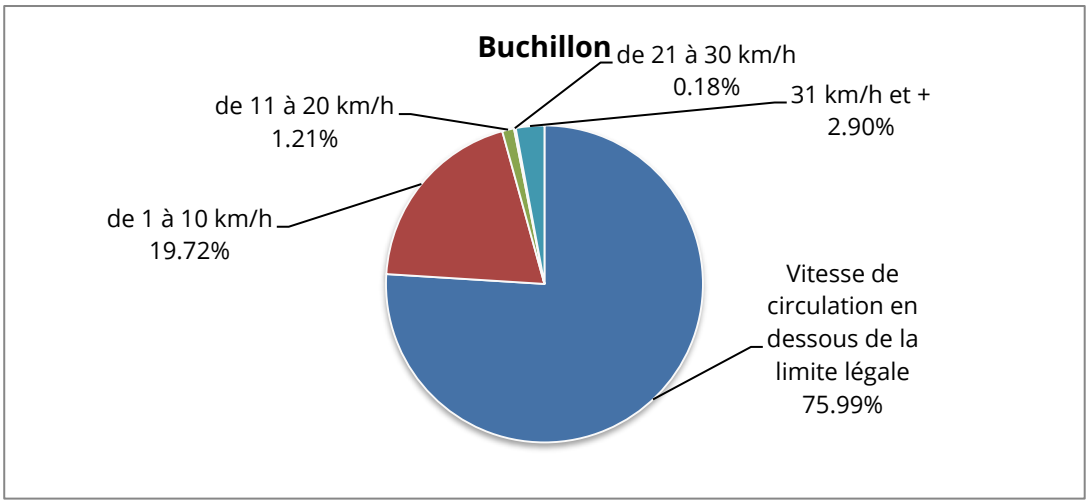

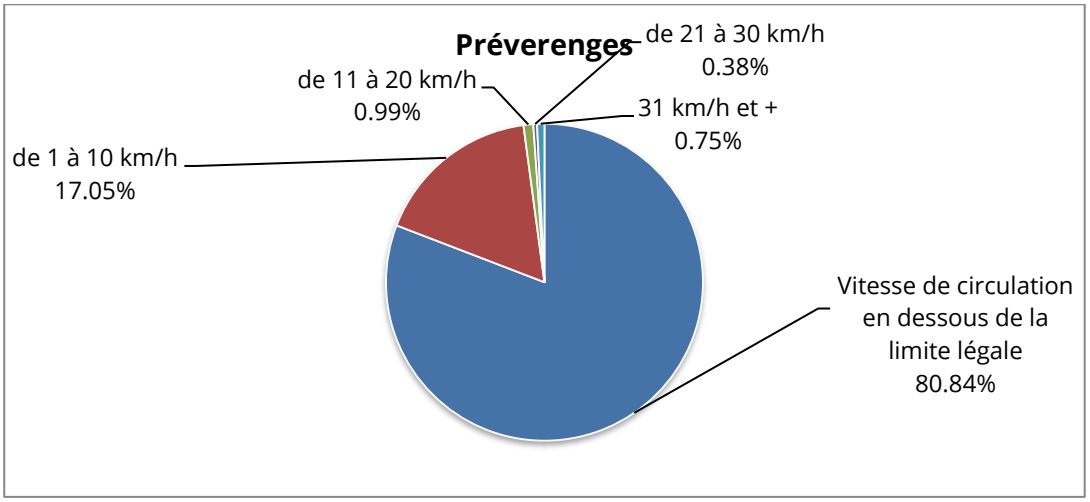

3.2.7 BRIGADE ASP

Le nombre d'ETP pour la brigade des Assistants de la sécurité publique (ASP), rattachée à la subdivision Prévention et Voie Publique, s'élève à 6.6 ETP. L'équipe est dotée de 2 fourgons, 2 scooters ainsi que 6 vélos, dont 4 électriques, partagés avec police secours et la brigade de proximité.

3.2.7.1 HORODATEURS

Les ASP ont effectué 884 heures (724 heures en 2018) pour le maintien du parc des machines, afin de le garder en parfait état de fonctionnement. Lors de ces contrôles programmés, l'ASP effectue l'entretien périodique et le renouvellement des rouleaux de tickets. Sont dénombrées 53 interventions sur les appareils en panne (48 en 2018).

3.2.7.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les ASP notifient les commandements de payer pour toutes les communes partenaires, à l'exception de Préverenges.

Ils sont dénombrés comme suit :

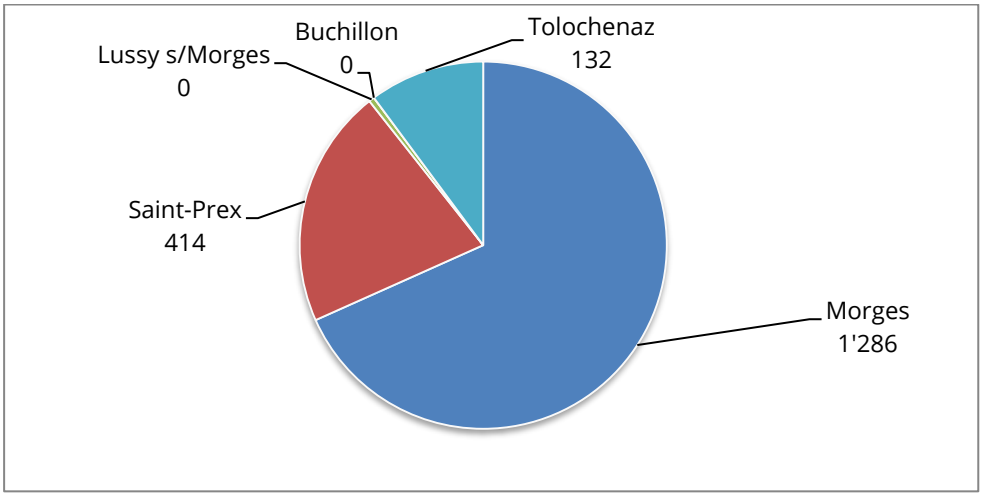

1'542 commandements de payer ont été notifiés (1'263 en 2018) et 290 (293 en 2018) ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites. En totalité, 1'832 (1'556 en 2018) documents officiels ont été traités.

3.2.7.3 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Les ASP rédigent les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour toutes les communes partenaires (Préverenges excepté).

Ils se répartissent en **2019** (2018) comme suit :

	Morges	Tolochenaz	Buchillon	Saint-Prex	Lussy-sur-Morges	Total
Naturalisations ordinaires	**57** (45)	**5** (3)	**2** (1)	**0** (4)	**1** (1)	**65** (55)
Enquêtes Office de la population	**37** (63)	**4** (2)	**0** (0)	**29** (22)	**0** (0)	**70** (87)
Total	**94** (108)	**9** (5)	**2** (1)	**29** (26)	**1** (1)	**135** (142)

3.2.7.4 AMENDES D'ORDRE STATIONNEMENT

En 2019, 20'012 amendes d'ordre ont été infligées sur le secteur PRM (25'885 en 2018) par les ASP. Pour rappel, le nombre d'amendes infligé par les agents de police figure au point 3.1.8. Elles se répartissent comme suit :

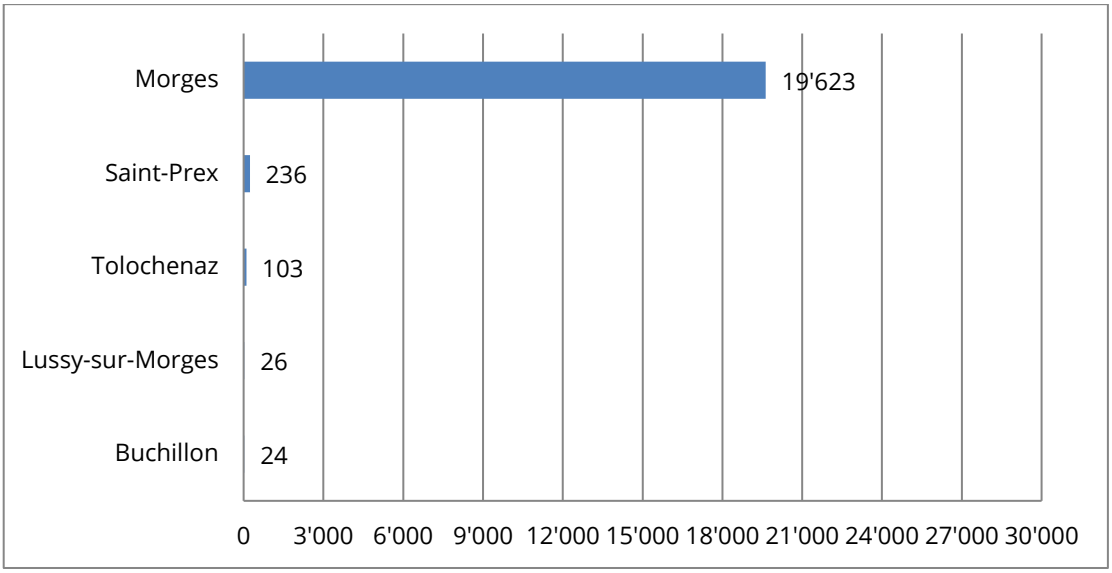

3.3 UNITÉ SIGNALISATION

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité signalisation, forte de 2.9 ETP, est équipée d'un fourgon de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service. Elle a pour missions de :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place) ;
- mettre en place la nouvelle signalisation ;
- entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos ;
- mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place du dispositif général et des déviations ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire ;

- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers ;
- lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi ;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.3.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

L'Unité signalisation est intervenue sur les Communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex, Lussy-sur-Morges et Buchillon, selon le descriptif ci-après.

3.3.2.1 MORGES

- A 826 reprises, pour mettre en place de la nouvelle signalisation, entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières Morion, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos, pour mettre en conformité la signalisation, le marquage, ou assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général. Réparer les dommages et assurer le suivi lors d'accidents avec auteurs connus ou inconnus ou lors de malveillance. Pour 8 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 5'013.55, ont été facturés aux responsables.
- A 753 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles, ainsi que les sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- A 689 reprises pour la réservation de places de parc, suite aux demandes de privés, livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux demandeurs pour un montant de CHF 19'477.55 .
- La Direction des infrastructures et gestion urbaine de la Ville de Morges a délivré 182 permis de fouille, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune. Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre unité intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.
- L'Unité signalisation a été présente à 504 séances pour des chantiers, manifestations et projets en ville.

3.3.2.2 TOLOCHENAZ

- à 45 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements, coordination, programmation et gestion des suivis.
- entretien de la signalisation et du marquage ;
- renouvellement et amélioration du matériel de signalisation et des dispositifs ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.3 SAINT-PREX

- à 570 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements, coordination, programmation et gestion des suivis.
- entretien de la signalisation et du marquage ;
- renouvellement et amélioration du matériel de signalisation et des dispositifs ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.4 LUSSY-SUR-MORGES

- à 12 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, inaugurations et autres chantiers, coordination, programmation et gestion des suivis
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.5 BUCHILLON

- à 2 reprises, pour récupérer un cycle avec mise en fourrière et pour le chantier sous les Vignes.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 SECRÉTARIAT

Le secrétariat est constitué de 5.85 ETP.

4.2 COMMISSION DE POLICE

4.2.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des six communes de l'Association.

La Commission de police s'occupe de toutes les communes membres de l'Association de communes Police Région Morges.

4.2.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 7'966 ordonnances pénales (6'575 en 2018), 63 citations (45 en 2018) et a converti 74 amendes en peines privatives de liberté (35 en 2018).

Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 2'941 sommations (2'532 en 2018) et transmis 532 dossiers à l'Office des poursuites (972 en 2018).

4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
  - → gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
  - → examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
  - → encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
  - → gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
  - → gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc.., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.

- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
  - → délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
  - → collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
  - → contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - → contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
  - → contrôles ponctuels des soldes ;
  - → contrôles sporadiques des commerces.
- Service des taxis
  - → gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs ;
  - → examen des nouveaux conducteurs (13 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
  - → collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.
- Garde-meubles Municipal
  - → gestion administrative des exécutions forcées d'expulsion ordonnées par la Justice de paix (5 décisions pour 2019) ;
  - → gestion du garde-meubles municipal.

4.3.1.1 MORGES

- 239 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 112 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- 82 soirées spéciales ont été autorisées dans des établissements publiques ainsi que 14 prolongations d'ouverture spéciales pour des commerces.
- Apéro World, pour sa première édition a attiré beaucoup de visiteurs. Au vu de la réussite cette manifestions sera reconduite.
- Le Marché de Noël au Château a également eu un énorme succès pour sa troisième édition à cet emplacement.
- Le Tour de Romandie a mobilisé une grande partie du personnel de la PRM. Cette manifestation majeure fut un succès, du point de vue de l'organisation ainsi que de l'affluence des spectateurs.
- Les Grands Marchés (Printemps, Automne et les nocturnes de Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 529 étalagistes.

- Tout artiste, musicien, de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.3.1.2 LUSSY-SUR-MORGES

- 6 manifestations ont été autorisées, dont 4 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.

4.4 SERVICE DES INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement les déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;
- la gestion des contrats de concession de tombe.

288 décès (272 en 2018), dont 166 Morgiens (137 en 2018), ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinération

On dénombre 26 inhumations au Cimetière de Morges, 234 incinérations, aucun corps légués au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale) et 8 corps rapatriés dans leur pays d'origine.

En 2019, 6 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens ont été transmises à la Municipalité (8 en 2018).

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2019 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2018	Nombre d'ETP 2019
Direction/Etat-major	6.80	5.80
Secrétariat	5.85	4.55
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	2	3
Division opérationnelle	0	0
Police secours	31.5	38.5
Centrale et réception	1	4.30
Police de proximité	6	4
Unité radar	2	2
Assistants de sécurité publique	6.60	6.60
Aspirants	3	4
Services généraux	0	0
Logistique	1	0
Police du commerce	2	2
Signalisation	2.9	2.9
Total	**70.65**	**77.65**
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)
Ratio policier/population	1/741	**1/678**

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations de collaborateurs durant l'année 2019.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées(*a)/mutations (*m)	**Départs (*d)/mutations**
Direction/Etat-major	0	1 *(d)*
Secrétariat	0	1.30 *(m)*
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	1 *(m)*	0
Police secours	10 *(7 a + 3 m)*	3 *(d)*
Centrale et réception	4.95 *(3.65 a + 1.3 m)*	*1.65 (d)*
Police de proximité	0	2 *(d)*
Unité radar	0	0
Assistants de sécurité publique	0	0
Aspirants	4 *(a)*	3 *(m)*

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées(*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations
Police du commerce	1 *(a)*	1 *(d)*
Logistique	0	1 *(m)*
Signalisation	0	0
Total	**20.95**	**13.95**

5.1.2 TABLEAU D'ABSENTÉISME

Année	2016	2017	2018	2019
Maladie	970 jours	688.70 jours	866.40 jours	1'195.70 jours
Accidents professionnels	77jours	195.10 jours	69.10 jours	72.10 jours
Accidents non professionnels	36jours	73.70 jours	122.50 jours	58.40 jours
Total	1'083jours	957.50 jours	1'058.00 jours	1'326.20 jours

Relevons que pour les jours d'absence maladie nous déplorons plusieurs cas d'absence de longue durée, à savoir 14 collaborateurs ont générés à eux seuls 900 jours de maladie, soit environ 75% de la somme globale, dont 6 cas qui représentent 53% des absences totales.

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement de 4 aspirants pour l'Académie de Savatan volée 2019-2020.

5.3 FORMATION CONTINUE

5.3.1 COURS DE CADRES

Tous les cadres opérationnels ont profité de l'introduction et de la formation au règlement de conduite et engagement de police (CEP), avec quatre modules de 2 heures de formation par personne (8 heures par cadre)

5.3.2 SÉMINAIRE SUR LES « FONDAMENTAUX »

Ce séminaire a traité des fondamentaux dans le métier de police, en touchant en particulier les aspects de l'éthique et de la déontologie. Tous les policiers ont participé à ce séminaire, qui s'est déroulé sur une journée complète. A savoir que, la matinée était consacrée à une revue des bases théoriques et que l'après-midi traitait des cas pratiques. Afin que tout le personnel puisse y participer, cette journée a été conduite sur 5 jours de suite.

5.3.3 TIR

Chaque agent a suivi, sur son temps de service, au minimum une formation de deux heures par trimestre. Ce concept permet de garantir un bon niveau de

formation. Il s'agit d'effectuer des manipulations, d'appliquer l'usage de l'arme, en tenant compte des règles de sécurité, et d'entraîner les techniques de base. Cela représente 8 heures par personne.

Une journée complète de formation au tir police a été dispensée en collaboration avec la Police Nyon Région. Durant cette journée, l'engagement de l'arme, avec des mises en situation réelles et dans différentes conditions, a pu être exercé ainsi que la formation de base sur la nouvelle arme longue.

5.3.4 INSTRUCTION COMBINÉE - TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les formations combinées se basent sur des scénarii d'intervention réels. Les agents de police ont pu effectuer deux modules de formation combinés, dans un environnement proche de leurs interventions quotidiennes. Lors de ce type de formation, il s'agit de laisser la plus grande liberté de manœuvre aux collaborateurs, afin de stimuler leur prise de décision, en fonction d'une situation donnée. La tactique d'intervention et l'engagement de l'arme ainsi que de tous les autres moyens de protection et de contraintes peuvent être instruits.

5.3.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation à la sécurité personnelle (défense à mains nues, bâton tactique et menottage) ont été offertes aux policiers et assistants de sécurité publique. Cette formation se déroule en collaboration avec des instructeurs provenant du centre de formation de la Société Securitas SA.

5.3.6 PREMIERS SECOURS TACTIQUES

Deux modules de premiers secours tactiques (PST) ont été conduits. Cela a permis de former chaque agent de police et assistant de sécurité publique à l'application du tourniquet, du sac sanitaire des véhicules d'intervention et du matériel sanitaire personnel. Ces modules intègrent également des notions de tactique d'intervention et, dans certains scénarii, de l'usage de l'arme et des moyens de contrainte.

5.3.7 PREMIÈRES MESURES DE RÉANIMATION (BLS/AED)

Tous notre personnel a été certifié dans les techniques BLS/AED. Cela leur permet de savoir faire usage d'un défibrillateur et de maitriser le massage cardiaque.

5.3.8 COURS DE LA SOCIÉTÉ DES OFFICIERS DES POLICES COMMUNALES VAUDOISES (SOPV)

Certains collaborateurs ont participé à des cours organisés par la SOPV. Les collaborateurs ayant manqué en 2018 les cours de conduite, ont pu les suivre cette année. Une dizaine de collaborateurs ont participé au cours sur les nouveaux animaux de compagnie (NAC). Tous les cadres de police secours ont participé aux quatre modules de police de proximité (4x1jour : Partenariat, Résolution de problèmes, Mineur, Renseignement).

5.3.9 EXERCICES

Deux exercices ont eu lieu cette année. Le premier, exercice SYNERGIA avec les thématiques principales : incendie au Château de Morges et évacuation des personnes et des biens culturels. Une brigade de la PRM a participé à cet exercice.

Le deuxième exercice était un exercice de synthèse, qui rassemblait quatre scenarii (deux situations en intérieur et deux en extérieur) couvrant toute la matière enseignée sur l'année. Le centre TCS de Cossonay a été utilisé pour jouer les scénarii en extérieur et a permis l'intégration des partenaires SIS MORGET et des ambulanciers Morges-Aubonne. Les cadres ont également été exercés dans leur activité de chef lors de tous les scénarii. C'est la première fois qu'un tel exercice est organisé au sein de notre Corps de police et cette expérience positive sera reconduite l'année prochaine.

5.3.10 RÉSUMÉ

Cette année a été dense en formations, particulièrement en ce qui concerne la consolidation des acquis dans le domaine de tir, de PST et des exercices. Cet effort a permis de garantir aux agents les compétences nécessaires pour accomplir leurs missions de généralistes au profit de la population. L'investissement en temps s'élève, pour 2019, à quelque 60 heures de formation par agent de police. Les cadres ayant participé au cours de police de proximité ont bénéficié, en tout, de 100 heures de formation continue en 2019.

5.4 IVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

Par son vœu N° 1 – 2018, la Commission de gestion et des finances demandait qu'un tableau synthétique des inventaires figure dans le préavis traitant de la gestion. Afin de répondre à cette requête de manière optimale, ont été préalablement définies les thématiques principales permettant d'établir un résumé du matériel et des systèmes principaux de la PRM.

5.4.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

Type	***Nombre***
Ecrans	84
Imprimantes	18
Ordinateurs de bureau	38
Ordinateurs portables	25
Téléphones fixes	50

5.4.2 MOBILIER

Type	***Nombre***
Armoires	134
Armoires à casiers	71
Armoires sans portes	4
Chaises	33

Type	*Nombre*
Chaises de bureau	65
Chaises de conférence	127
Chaises visiteurs	24
Corps de bureau	50
Etagères	14
Meubles	7
Tables	23
Tables de bureau	71
Tables de conférence	14
Tables de réunion	12
Tableaux	13

5.4.3 VÉHICULES

Type	*Nombre*
Fourgon Renault Master	1
Fourgon Renault Trafic	1
Fourgon VW Transporter	1
Motos Honda NC750XD	2
Opel Insignia	2
Peugeot Partner	1
Remorques	2
Scooters Honda 125	2
Seat Ateca	1
Vélos électriques	4
Vélos mécaniques	2
VW Fourgon T6	1
VW Golf banalisée	1
VW Sharan	3

5.4.4 BALISTIQUE

Type	*Nombre*
Boucliers balistique	5
Casques balistique	14
Gilets porte-plaque	12

5.4.5 ARMES

Type	*Nombre*
Glock 19'' 9 mm munitions Action 4	53
Glock 26'' 9mm munitions Action 4	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	6

Type	*Nombre*
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangible céramique 9 mm	4
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	5

5.4.6 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

Type	*Nombre*
TPH 900	53
TPH 700	35

5.4.7 APPAREILS DE MESURE

Type	*Nombre*
Ethylomètres LI9000	2
Ethylotests Alcotrue	5
Etylotest SD 400	1

5.4.8 MATÉRIEL RADAR

Type	*Nombre*
Appareil comptage véhicules	1
Boîtes contrôle feux et vitesse	5
Girafe contrôle vitesse	1
Pistolet laser	1
Radars pédagogiques	3

6 CONCLUSION

Notre Corps de police dans son entier produit sans discontinuité une sécurité et des prestations au profit de notre population et des personnes qui transitent par notre secteur. Notre personnel agit de manière rigoureuse et professionnelle, avec l'esprit d'une police de proximité. Il doit également répondre aux diverses sollicitations de nos instances politiques et de nos partenaires sécuritaires. Ces réponses doivent être rapides et efficaces et ce, afin de combler les besoins exprimés.

Ce cadre de travail exigeant représente les défis quotidiens de notre Corps de police et lui apporte la plus grande satisfaction professionnelle possible. En effet, servir et protéger nos citoyens sont des actes nobles, qui poussent les collaborateurs à donner tous les jours le meilleur de soi. Dans le cadre d'acte citoyen, relevons le courage et le sang-froid d'un citoyen, lors d'une intervention conséquente de police, qui s'est vu remettre une médaille PRM ainsi qu'un diplôme « Acte de courage ».

2019 a été une nouvelle année riche en changements et en engagements. La PRM a passé pour les unités en tournus 24/24 d'une organisation de 4 à 5 brigades. Ce changement permet d'avoir, en journée, du personnel supplémentaire à disposition afin de traiter les différentes problématiques sécuritaires, en dehors des réquisitions quotidiennes.

L'engagement CONCORDE a demandé passablement de ressources à la PRM pour soutenir la Police cantonale (environ 678 heures), dans le cadre des différentes grandes manifestations qui se sont déroulées au courant de l'année (sommets internationaux, Fête des vignerons, Fête des jeunesses vaudoises, etc.). La PRM a démontré une fois de plus qu'elle est un partenaire fiable, sur lequel nos partenaires peuvent compter.

Le départ du commandant Martin de Muralt a pu se faire sans problème grâce à l'engagement sans faille de tous les cadres de la PRM. Le rythme de travail a pu être conservé et l'avancement des différents projets a été maintenu.

L'opération mise sur pied pour la rentrée scolaire démontre bien notre volonté de répondre aux demandes de la population. Au vu de la densité des travaux sur notre secteur, une quinzaine de de collaborateurs ont été engagés par jour sur deux semaines, puis le dispositif a été réduit pour les deux semaines suivantes. Ce fût un engagement important pour lequel l'ensemble du Corps de police a été engagé, depuis les services de police secours jusqu'à l'Unité signalisation. La sécurité sur les chemins de l'école n'a pas été seulement l'affaire d'une campagne d'affichage, mais bien d'un service au plus près de notre jeunesse.

Comme les années précédentes, le Comité de direction se plaît à relever, à nouveau, la qualité des relations avec l'ensemble des partenaires, ce qui lui a permis de conduire, à une cadence régulière et constante, les projets liés à ses intentions d'évolution.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019.

au nom du Comité de direction

la présidente	la secrétaire
Anne-Catherine Aubert-Despland	Pili Perez

Mars 2019